



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



5 ANS D' ACTIONS

POUR L'ÉCOLE

2017 > 2022

DE LA

RÉPUBLIQUE



5 ans d'actions pour l'École de la République

— ÉDITO



Rehausser le niveau général et lutter contre les inégalités sociales : tels étaient les deux objectifs que nous affichions très clairement dès 2017, dans la lignée des engagements pris par le président de la République lors de son élection.

Depuis, tous ces engagements ont été tenus et même dépassés : dédoublement des classes de CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire (mais aussi, à partir de 2019, en grande section de maternelle) ; forte revalorisation des primes en REP+ pour renforcer l'attractivité des postes et la stabilité des équipes ; mise en place d'évaluations nationales ; dispositif Devoirs faits

au collège ; réforme de la voie professionnelle ; réforme du lycée général ; création du Conseil d'évaluation de l'école ; interdiction du téléphone portable au collège ; lutte contre le harcèlement ; création d'un grand service public de l'école inclusive, etc.

Les politiques publiques menées ont visé l'ensemble des leviers d'évolution du système scolaire : de la formation des professeurs à la construction d'un système d'évaluation, en passant par les réformes structurelles comme celle de l'organisation territoriale.

Le principe a été de donner une assise scientifique et républicaine renforcée à ces politiques par la création d'un Conseil scientifique de l'éducation nationale et d'un Conseil des sages de la laïcité.

Des lois ont donné de la force à ces changements, en premier lieu la loi pour l'École de la confiance, mais aussi la loi Gatel pour mieux régir la situation des écoles hors contrat, la loi Rilhac sur les directeurs d'école ou encore la loi Balanant sur le harcèlement.

Le budget a accompagné les efforts nécessaires. Jamais il n'y avait eu une telle augmentation : +13% en cinq ans pour concrétiser en particulier la priorité absolue donnée à l'école primaire.

Les changements ont eu lieu pour donner à chaque élève de France des racines et des ailes. Les racines : le socle des savoirs fondamentaux. Les résultats en français et en mathématiques des élèves de l'école primaire sont en nette amélioration sous l'effet de diverses mesures, en particulier pédagogiques. Les ailes : la personnalisation du parcours, la réforme du lycée en particulier, traduisent une liberté beaucoup plus grande donnée aux élèves de tracer leur voie et s'accompagnent d'un approfondissement des connaissances, et donc d'une élévation du niveau, ainsi que d'une meilleure préparation à l'enseignement supérieur.

Tout ceci a pu se réaliser en dépit d'une crise sanitaire d'une ampleur inédite. Par la politique de l'École ouverte, la France, grâce à ses professeurs, à ses personnels et à tous les partenaires de l'éducation nationale, a été l'un des pays ayant le plus préservé les enfants des conséquences des confinements. Elle sera très probablement l'une des rares nations à voir le niveau progresser malgré cette période difficile.

Enfin, le Grenelle de l'éducation, au travers de douze engagements, a posé les bases d'une amélioration indispensable de la reconnaissance due aux personnels de l'éducation nationale. Et cela a commencé à se concrétiser avec, pour les plus jeunes, des augmentations de salaire en entrée de carrière de +10 % entre 2020 et 2022. La voie est ainsi tracée pour replacer notre système éducatif parmi les plus performants au monde.

L'élargissement en 2020 du ministère, devenu désormais ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, est significatif d'une vision complète du temps de l'enfant, de l'adolescent, du jeune : le Plan mercredi, les Vacances apprenantes et les différents engagements pour le sport à l'école, comme les 30 minutes d'activité physique par jour initiées en 2020, en sont l'illustration.

Cela s'est accompagné de politiques sociales, volontaristes, en particulier les Internats d'excellence, les petits déjeuners gratuits ou les Cités éducatives, qui ont visé les publics les plus défavorisés.

Un élève qui va en confiance à l'école et qui gagne en confiance en lui-même grâce à une école qui lui transmet les savoirs et les valeurs qui le guideront pour la vie : **c'est le sens et l'essence des améliorations réalisées en cinq ans par le travail de toute la communauté éducative française.**

Les sillons ainsi tracés méritent d'être approfondis et complétés au service de notre pays et de chacun de ses enfants.

Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports

SOMMAIRE

- p. 4 **5 ans d'actions en chiffres**
- p. 6 **Priorité au primaire : permettre à chaque élève d'acquérir les fondamentaux pour assurer sa réussite**
- p. 10 **Accompagner l'élève dans son parcours au collège**
- p. 12 **Un lycée réformé pour mieux préparer son parcours d'avenir**
- p. 18 **Donner les mêmes chances à tous les élèves sur tout le territoire**
- p. 22 **Offrir une scolarité inclusive et adaptée à tous les enfants**
- p. 24 **Faire vivre et respecter les valeurs de la République**
- p. 30 **Une nouvelle dynamique au service des personnels**
- p. 40 **Une École ouverte sur le monde**
- p. 46 **L'épanouissement dans tous les temps de l'enfant**
- p. 50 **Face à la pandémie, l'École ouverte au service des enfants**
- p. 54 **Chiffres clés de l'Éducation nationale**

5 ANS D' ACTIONS

AUGMENTATION SANS PRÉCÉDENT DU BUDGET DU MINISTÈRE

48,8 Md€ de budget
en 2017

55,2 Md€ de budget
en 2022

+ 13% de hausse

PRIORITÉ PRIMAIRE : NOMBRE DE CRÉATIONS DE POSTES DANS LE 1^{ER} DEGRÉ (2018-2022)

+ 12 095 ETP

en moyens d'enseignement supplémentaires,
dans un contexte de baisse démographique
(- 296 172 élèves).

DE NOUVELLES MESURES EN FAVEUR DES DIRECTEURS D'ÉCOLE

Entre la rentrée scolaire 2020
et la rentrée scolaire 2022,

+ 1950 ETP

en décharges, au profit de 60 %
des directeurs d'école.

DE MEILLEURES CONDITIONS POUR TOUS : LIMITATION À 24 DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE

À la rentrée scolaire 2022,

100% des classes de GS, de CP
et de CE1 ont un effectif inférieur ou égal
à 24 élèves par classe (contre 55 % en 2017).

LA JUSTICE SOCIALE AU CŒUR DE NOTRE ÉCOLE : LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES EN REP ET REP+

346 000 élèves bénéficiaires
de la mesure en 2022
(en 2017, aucun élève ne bénéficiait
de la mesure).

100% de classes dédoublées
en CP et CE1.

55% de classes dédoublées
en grande section.

À la rentrée scolaire 2023,
100 % des GS seront dédoublées.

ENGAGER LA REVALORISATION DES RÉMUNÉRATIONS DES PROFESSEURS

La rémunération nette d'un professeur débutant
passera de 1 700 € en 2020 à

1 869 € en 2022, avec l'objectif de parvenir
assez rapidement à une rémunération de 2 000 €
dans les prochaines années.

RÉCOMPENSER L'ENGAGEMENT DES PROFESSEURS : LA PRIME REP+

En 2017, un professeur en REP+ touchait
une prime de 2 312 € brut.

En 2022, celle-ci atteint un montant de

5 816 €, soit jusqu'à + 3 000 € net
(+ 3 504 € brut), avec un fort impact en matière
de stabilisation des équipes.

DEVOIRS FAITS : CRÉATION DU SERVICE PUBLIC DE L'AIDE AUX DEVOIRS

770 000 élèves
(soit près d'un collégien sur trois)
bénéficient de ce dispositif,
à raison de 2,5 heures par semaine.

EN CHIFFRES

UN EFFORT MAJEUR POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

+ de 400 000 élèves en situation de handicap sont aujourd'hui scolarisés (+ 100 000 élèves depuis 2017).

+ 27 700 ETP depuis 2017 pour les AESH avec un statut plus stable et de nouvelles perspectives de carrière et de rémunération.

1 300 Ulis ont été créées sur l'ensemble du territoire.

3,5 Md€ de budget (+ 66% depuis 2017).

ENGAGEMENT DES ÉLÈVES : LE PEUPLE DE COLIBRIS

En 2017, il y avait 0 ambassadeur « Non au harcèlement » au collège et 0 écodélégué.

En 2022, ils sont respectivement **22 930** et **250 000**.

PROGRÈS RÉALISÉS PAR LES ÉLÈVES DEPUIS 2018 (ÉVALUATIONS NATIONALES 2021)

26 sur 32 : dans la quasi-totalité des domaines, les élèves de CP et CE1 ont progressé.

Réduction significative (et inédite à cette échelle nationale) des écarts éducation prioritaire/hors éducation prioritaire.

UNE RÉFORME DU BAC QUI RENCONTRE L'ADHÉSION DES LYCÉENS

60%, le taux de satisfaction des lycéens concernant la réforme du bac.

Étude OpinionWay, septembre 2020

LE LYCÉE PROFESSIONNEL DE NOUVEAU ATTRACTIF

2,8% d'intention d'orientation entre 2017 et 2021 (après dix ans de baisse).

UNE LARGE MOBILISATION POUR TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

En 2022, les valeurs de la République et la laïcité font l'objet d'un enseignement spécifique dans tous les master Meef et d'une épreuve aux concours de recrutement.

1 200 formateurs pour former 250 000 personnels tous les ans pendant 4 ans (9 heures par agent).

Création d'un carré régalien dans chaque académie.

250 000 personnels formés tous les ans (9 heures par agent).

POUR UNE NATION DE LECTEURS

+ 4 millions d'élèves de CM2 auront reçu depuis 2017 un exemplaire des *Fables* de La Fontaine illustré par un artiste contemporain.

POUR UNE NATION SPORTIVE

En 2017, un écolier bénéficiait de 3 heures d'éducation physique et sportive par semaine.

En 2022, le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne (en voie de généralisation) leur permet de se dépenser pendant

5 h 30, soit près du double.



Priorité au primaire : permettre à chaque élève d'acquérir les fondamentaux pour assurer sa réussite

Pendant cinq ans, nous avons assumé de donner la priorité au premier degré, avec un objectif clair : 100 % de maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) à l'école primaire. Des mesures structurantes et emblématiques telles que le dédoublement des classes en éducation prioritaire ont été mises en place. Cette politique volontariste porte ses premiers fruits : les élèves ont progressé dans quasiment tous les domaines et les écarts entre les 20 % d'élèves les plus défavorisés et les autres se sont significativement réduits.

— L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE DÈS 3 ANS

Parce que les inégalités dans l'acquisition du langage et des fondamentaux apparaissent dès le plus jeune âge, **l'instruction est désormais obligatoire dès l'âge de 3 ans depuis la rentrée scolaire 2019.**

TAUX D'ENCADREMENT
EN HAUSSE CONSTANTE
DEPUIS 2017

12 095
postes créés
dans le 1^{er} degré
alors qu'il y a
296 172
élèves de moins
sur 5 ans.



ENGAGEMENTS TENUS

DÉDOUBLER LES CLASSES

DÉDOUBLER LES CLASSES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE (GRANDE SECTION, CP ET CE1)

À LA RENTRÉE 2021

100%
DE DÉDOUBLÉMENT
EN CP ET CE1

55%
DE DÉDOUBLÉMENT
EN GS

À la rentrée scolaire 2023,
100 % des classes de GS

Parce que la **bonne maîtrise des apprentissages et des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui)** est l'un des principaux leviers de réduction des inégalités sociales, nous avons porté de manière très volontariste cette mesure emblématique de l'action du quinquennat en faveur de l'École.

Elle vise à offrir aux élèves les plus fragiles **des conditions d'apprentissage optimales et un encadrement renforcé**. La mise en œuvre de cette réforme a d'abord ciblé les niveaux CP et CE1.

Face aux bons résultats du dédoublement sur les conditions d'apprentissage des élèves, il a été décidé **d'étendre la mesure en maternelle aux classes de grande section en éducation prioritaire** : ce déploiement a débuté à la rentrée 2020 et s'est poursuivi en 2021-2022.

En 2017,
aucun élève
d'éducation prioritaire
ne bénéficiait des
dédoublements de classes.

En 2022,
346 000 élèves
en bénéficient.

LIMITER LES EFFECTIFS

LIMITER LES CLASSES À 24 ÉLÈVES EN GRANDE SECTION, CP ET CE1

La réforme vise à limiter les effectifs des classes de grande section, CP et CE1, sur tous les territoires. Complémentaire de la mesure relative aux dédoublements dans les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+, **elle permet de consolider les apprentissages des élèves de GS, CP et CE1 donnant la priorité aux savoirs fondamentaux : lire, écrire et compter.**

EN SEPTEMBRE 2021

80%
DES CLASSES

EN SEPTEMBRE 2022

100%
DES CLASSES



— L'ÉCOLE RURALE AU CŒUR DE L'ATTENTION DEPUIS 5 ANS

Il n'y a **plus de fermeture d'école sans l'accord du maire**. Parallèlement, le **programme des Territoires éducatifs ruraux**, expérimenté depuis janvier 2021 dans trois académies et élargi en septembre 2021 à sept académies supplémentaires, **garantit aux élèves les mêmes chances d'avenir et de poursuite d'études**. On compte **65 Territoires éducatifs ruraux, soit plus de 600 écoles et 100 collèges**.

— LA LECTURE, GRANDE CAUSE NATIONALE 2021-2022

- **Un accompagnement concret des professeurs** pour enseigner la lecture, grâce à une formation initiale et continue renforcée et à la publication de guides fondés sur le dernier état de la recherche.
- **Des actions en faveur de la lecture :** Quart d'heure lecture, plan Bibliothèque d'école (1 million d'ouvrages acquis pour les écoles en quatre ans), concours Les petits champions de la lecture, etc.
- L'opération Un livre pour les vacances, ce sont **750 000 recueils des fables de La Fontaine distribués chaque année** depuis quatre ans pour inciter les élèves de CM2 à lire pendant les vacances.

— RELEVER LE NIVEAU EN MATHÉMATIQUES, UN ENJEU COLLECTIF

- **Mise en œuvre d'un Plan mathématiques** à la suite du rapport *21 mesures pour enseigner les mathématiques* de Cédric Villani et Charles Torossian (2018).
- **La formation de tous les professeurs des écoles par groupe**, sur un cycle de six ans, grâce au déploiement de près de 1 600 référents mathématiques présents dans chacune des circonscriptions de France.
- **La création de plus de 300 laboratoires de mathématiques**, dont près de 150 en collège.
- **La production de guides et ressources nouvelles** pour aider les enseignants.

— DES FORMATIONS ET DES RESSOURCES POUR UN ENSEIGNEMENT EFFICACE

La **formation initiale et continue** des professeurs des écoles est **renforcée**. **Le Plan mathématiques et le Plan français ont été mis en place**. Enfin, des **guides de référence** ont été mis à disposition des professeurs des écoles.





LES ÉVALUATIONS NATIONALES

DES BILANS PERSONNALISÉS POUR MIEUX ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE

Adossées à des repères et attendus de progression en français et en mathématiques en CP, en CE1 et en 6^e, ces évaluations permettent de **mieux connaître les besoins de chaque élève et ainsi de mieux l'accompagner, et aux professeurs d'adapter leur pédagogie** afin que les difficultés soient prises en compte dès le début de la scolarité de l'élève.

Le professeur remet aux parents un document de restitution individuelle* composé de deux parties :

1. UNE FICHE DE PRÉSENTATION DES ÉVALUATIONS

- Des réponses aux questions que peuvent se poser les parents d'élèves :
 - sur le déroulement des évaluations ;
 - sur leurs objectifs ;
- Une frise chronologique pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation.

2. UNE FICHE DE POSITIONNEMENT DE L'ÉLÈVE PAR DISCIPLINE : FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES

- Des niveaux **+**, **++** et **+++** pour symboliser la montée en compétences.
- Une modélisation en radar pour :
 - donner une vue d'ensemble ;
 - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées.
- Des informations pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant.

* Élaboré par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.



© Xavier Schwedel - MENJS

Accompagner l'élève dans son parcours au collège

Au collège, nous avons souhaité renforcer significativement l'accompagnement de tous les élèves, ainsi que le soutien à tous ceux qui en ont besoin. Des dispositifs plus adaptés au profil de chacun ont été mis en place, qu'il s'agisse de l'accompagnement à partir des évaluations de début de 6^e, du rétablissement des classes bilangues, des horaires de langues et cultures de l'Antiquité, de la création de l'enseignement français et culture antique, du dispositif Devoirs faits, des créneaux dédiés à l'orientation dès la 4^e ou encore des stages de 3^e.

Enfin, les téléphones portables sont parfois **des vecteurs de cyberharcèlement et facilitent l'accès des jeunes aux images violentes, notamment pornographiques.** L'utilisation des portables est désormais conditionnée à l'autorisation des professeurs pour un usage pédagogique.

— INTERDICTION DU TÉLÉPHONE PORTABLE AU COLLÈGE

Depuis 2018 et la loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire, **son usage est interdit au collège.** En effet, l'utilisation du téléphone portable peut **nuire gravement à la qualité d'écoute et de concentration** nécessaire aux activités d'enseignement. Son usage est également **à l'origine d'une part importante des incivilités et des perturbations au sein des établissements.** En outre, son utilisation dans l'enceinte des établissements **diminue la qualité de la vie collective**, pourtant indispensable à l'épanouissement des élèves.

— MISE EN ŒUVRE DES ÉVALUATIONS NATIONALES DE 6^e

Ces évaluations identifient chaque année les **points de force et de fragilité de plus de 800 000 élèves** et permettent l'accompagnement des besoins repérés.

— EXPÉRIMENTATION EN 3^e D'UN ENSEIGNEMENT D'ÉLOQUENCE

Cet enseignement participe à **la consolidation des apprentissages et à la poursuite de l'élévation du niveau général**, dans la continuité de l'apprentissage à la prise de parole au lycée.

— UNE PLATEFORME POUR AIDER LES ÉLÈVES LES MOINS FAVORISÉS À TROUVER LEUR STAGE DE 3^e

— ASSURER UNE CONTINUITÉ DES PARCOURS LINGUISTIQUES AU COLLÈGE

Avec les classes bilangues, les élèves peuvent, **dès la classe de 6^e, étudier deux langues vivantes**. En abandonnant la contrainte de continuité avec l'enseignement de langue suivi au premier degré, le dispositif a bénéficié d'une nouvelle dynamique : **113 200 élèves étaient concernés en 2017 ; ils étaient 123 364 en 2020**.

L'enseignement facultatif de langues et cultures européennes, qui concerne près de 90 000 élèves, vise un renforcement linguistique et culturel au cycle 4. Doté de deux heures hebdomadaires, il s'appuie sur l'une des deux langues étudiées et est valorisé dans le cadre du diplôme national du brevet (DNB). **Depuis 2017, un enseignement peut, à chaque niveau, être dispensé dans une langue vivante étrangère**, dans la limite de la moitié du volume horaire de l'enseignement concerné.

Le site www.monstagedetroisieme.fr recueille depuis 2018 des offres de stage de qualité pour les collégiens scolarisés en éducation prioritaire et corrige les inégalités de réseaux qui peuvent pénaliser certains élèves.

Près de 10 000 offres de stage ont été mises en ligne cette année malgré le contexte sanitaire. Des stages à distance ont également été proposés par des associations partenaires à plus de 17 000 jeunes. En 2021-2022, la plateforme a été étendue aux 3^e prépa-métiers des lycées professionnels situés en Cité éducative et aux 3^e Segpa des collèges REP/REP+ déjà intégrés à la plateforme.



ENGAGEMENT TENU

DEVOIRS FAITS

CRÉATION ET GÉNÉRALISATION DES DISPOSITIFS DEVOIRS FAITS ET E-DEVOIRS FAITS

- **Véritable service public de l'aide aux devoirs** déployé au collège depuis 2018, le programme Devoirs faits répond à l'enjeu de réduction des inégalités d'accès aux savoirs et de réussite de tous les élèves.
- **Encadrés par des professeurs et des intervenants en dehors des heures de classe**, les collégiens volontaires peuvent ainsi bénéficier gratuitement d'un temps de travail personnel accompagné, au sein de leur établissement, pour effectuer leurs devoirs, réviser, conforter leurs acquis et ainsi progresser en autonomie.

1 COLLÉGIEN SUR 3
en bénéficie

1 COLLÉGIEN SUR 2
en éducation prioritaire
en bénéficie

À HAUTEUR DE 2 H/SEMAINE
en moyenne

62% DES HEURES
du dispositif sont assurées par un professeur

- **e-Devoirs faits, ou Devoirs faits à distance, est une offre complémentaire** du dispositif Devoirs faits qui permet d'accompagner les collégiens dans la réalisation de leurs devoirs une fois qu'ils sont rentrés chez eux. Elle est notamment adaptée aux collégiens des milieux ruraux tributaires des transports scolaires.
- **Les étudiants, particulièrement éprouvés par la crise sanitaire, peuvent depuis mai 2021 collaborer au dispositif** en se rapprochant des collèges.



Un lycée réformé pour mieux préparer son parcours d'avenir

Le nouveau lycée donne davantage de liberté aux élèves, en leur permettant de choisir les matières qui les intéressent, de suivre des enseignements adaptés aux défis du XXI^e siècle et de préparer plus sereinement le baccalauréat. Nos efforts ont aussi porté sur la voie professionnelle, dont nous avons voulu faire une voie d'excellence. La réforme du lycée est plébiscitée par les lycéens*, et les premières études montrent qu'elle permet déjà une meilleure adéquation entre le choix des spécialités et l'orientation dans l'enseignement supérieur : en 2018, le taux de réussite en fin de L1 était de 41 % ; en 2020, il était de 53,5 %.

* Étude OpinionWay, septembre 2020

— LA RÉFORME DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ET LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE JUSQU'À L'EXAMEN DU BACCALAURÉAT

Elles partagent les mêmes objectifs : **offrir aux élèves la maîtrise de leur parcours** avec le choix progressif de leurs spécialités, **mieux les accompagner dans leur projection vers les études supérieures ou leur insertion professionnelle, favoriser des organisations pédagogiques innovantes et des modalités d'enseignement** qui contribuent à l'acquisition des compétences attendues dans notre société.

— OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES : LA RÉFORME DE L'ORIENTATION

Un accompagnement à l'orientation renforcé, avec :

- un temps dédié pour tous les élèves de la 4^e à la terminale ;
- deux professeurs principaux en terminale pour mieux accompagner les élèves ;
- le Printemps de l'orientation, 3 jours dédiés en 2^{de} et en 1^{re}.

Parcoursup à l'heure du nouveau bac avec plus de formations accessibles : 19 000 formations dont près de 5 000 en apprentissage.

L'orientation est désormais une compétence partagée entre les régions et l'État, pour un meilleur ancrage dans les territoires.

Des téléservices pour simplifier les procédures d'orientation et d'affectation :

- Les familles des élèves scolarisés en 3^e et en 2^{de} disposent depuis 2020 du service orientation. Ce service permet de s'informer sur les voies d'orientation avec le concours de l'Onisep, de demander une voie d'orientation pour la poursuite de la scolarité et de prendre connaissance de l'avis du conseil de classe. 61% des parents d'élèves y ont formulé leurs demandes en ligne en 2021.
- Le portail Horizons 2021 offre aux élèves la possibilité de tester différentes combinaisons d'enseignements de spécialité. Ils peuvent ainsi découvrir les opportunités de formations et de métiers qui s'offrent à eux après le baccalauréat.
- Le portail Inserjeunes permet aux jeunes de mieux préparer leur projet de formation en s'appuyant sur l'étude de données éclairantes : taux de poursuite d'études, taux d'emploi des jeunes à la sortie du cursus ou encore taux de rupture de contrats d'apprentissage.



UN LYCÉE RÉNOVÉ

VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Avant la réforme,

84 %

des lycées généraux
proposaient la totalité
des filières L, ES et S.

Après la réforme,

94 %

des lycées proposent
au moins 7 des 12
enseignements de spécialité.



• **Le Grand oral, pour développer des compétences indispensables à la vie professionnelle et personnelle.**
Il s'agit d'une épreuve obligatoire qui se prépare tout au long du cycle terminal et qui répond à trois objectifs :

- apprendre à s'exprimer en public de façon claire et convaincante ;
- utiliser ses connaissances pour développer une argumentation ;
- affiner son projet de poursuite d'études et/ou son projet professionnel.

• Plus de 50 % des lycées généraux et technologiques proposent **au moins 9 enseignements de spécialité aux classes de première.**

• Plus de 50 % des élèves choisissent une **triplette ne correspondant pas aux anciennes séries S, ES et L.**

• **Création de trois spécialités proposant des enseignements nouveaux au lycée** (histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; numérique et sciences informatiques ; éducation physique, pratiques et culture sportives).

• **Une meilleure reconnaissance des notes de contrôle continu** dans les dossiers de candidature Parcoursup.

VOIE PROFESSIONNELLE

Près de

80

diplômes professionnels
créés ou renouvelés.

**Déploiement
de la co-intervention**

du CAP à la terminale pro.

**Réalisation d'un
chef-d'œuvre**

pour tous les élèves de CAP
ou de baccalauréat professionnel,
apprentis ou scolaires.

Un oral de présentation
compte pour

50% de la note globale

attribuée au chef-d'œuvre.

6 000

formations par
apprentissage pour

50 000

apprentis
sont désormais
proposées
par le ministère.





— LES CAMPUS D'EXCELLENCE

Un travail a été engagé avec les régions et l'ensemble des partenaires (institutions publiques et entreprises) pour dessiner la cartographie des **campus de nouvelle génération répondant à un enjeu socio-économique territorial et national particulièrement stratégique : les Campus d'excellence.**

En lien étroit avec chacun des présidents de région, l'objectif est de faire émerger **au moins trois Campus d'excellence par région à l'horizon 2022.**

Faire dialoguer et agir ensemble les formations scolaires et supérieures, les filières économiques et les territoires, le tout au service des jeunes de la voie professionnelle : tel était le pari de la création des Campus des métiers et des qualifications d'excellence.

Quatre ans après le lancement de cette labélisation, **43 Campus d'excellence sont présents sur l'ensemble du territoire national** (40 projets supplémentaires en cours de création) dans les grandes métropoles comme dans les villes moyennes, autour des grandes filières industrielles comme dans d'autres secteurs tels que les soins à la personne, les métiers d'art, le BTP ou la sécurité.

Chaque fois, ce sont de **puissants écosystèmes** qui se développent grâce aux Campus, alimentés en fonctionnement par les **80 millions d'euros du PIA 3** (Programme Investissement d'Avenir) abondés d'un même montant par les régions et les entreprises.

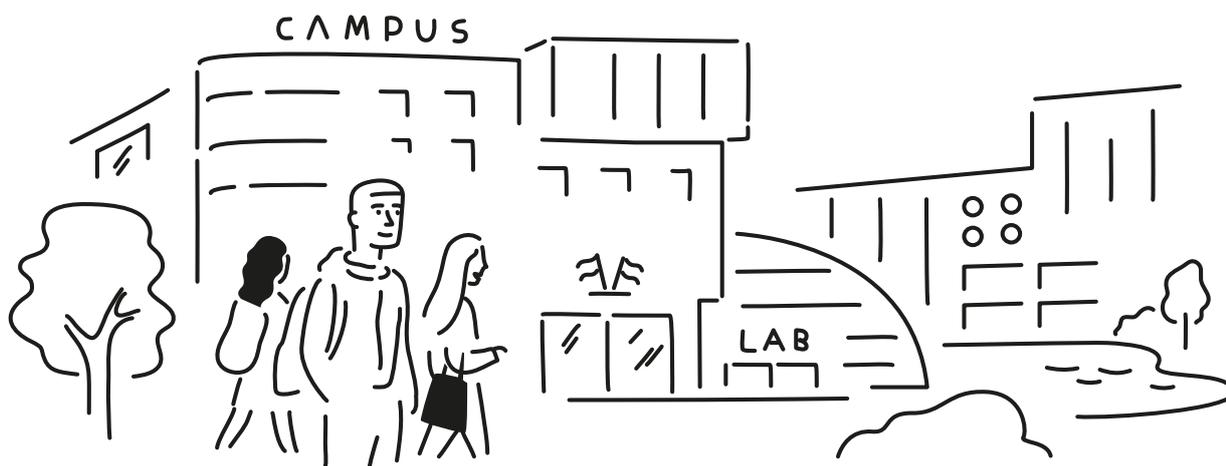
L'ensemble des acteurs de ces écosystèmes ont un seul objectif : **concevoir et faire vivre des parcours de réussite pour l'ensemble des jeunes de la voie professionnelle.**

Voici quelques exemples de l'offre proposée aux jeunes par les Campus des métiers et des qualifications :

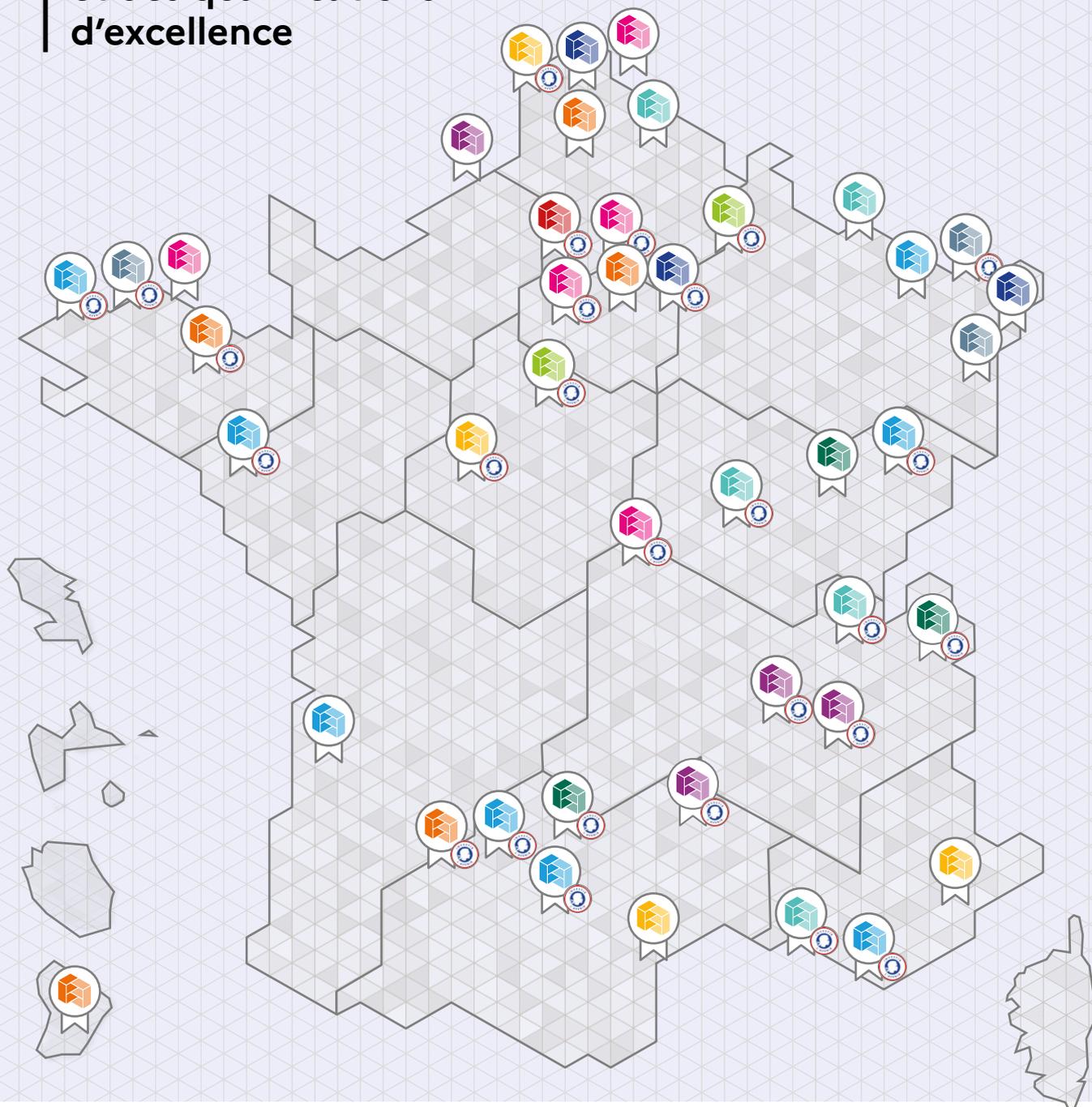
- Proposer des stages ou des conventions d'apprentissage ;
- adapter des diplômes ou en créer de nouveaux ;
- développer des formations bac +1 ;
- favoriser une insertion en entreprise ou encourager une inscription dans un BTS ou un IUT ;
- tisser des liens avec le monde de la recherche ;
- multiplier les mobilités internationales ;
- ouvrir des tiers lieux qui permettent aux jeunes soit de découvrir des métiers, soit d'y découvrir ce qu'il se fait de mieux en innovations technologiques ;
- immerger la voie professionnelle au cœur de la digitalisation des métiers ;
- travailler sur l'orientation en collèges ;
- former des enseignants.



Partout en France, d'autres projets de Campus sont en train de naître avec **un financement qui sera encore augmenté dans le cadre de France 2030 et de l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir.**



Campus des métiers et des qualifications d'excellence



 Mobilité, aéronautique, transports terrestres et maritimes

 Matériaux, matériaux innovants

 Services à la personne, bien-être

 Tourisme, gastronomie

 Infrastructures, bâtiment, éco-construction

 Services aux entreprises, logistique

 Création, design, audiovisuel

 Transition énergétique, éco-industrie

 Alimentaire, agroalimentaire

 Chimie et biotechnologies

 Systèmes innovants, mécatronique

 Numérique, télécommunications

 Campus des métiers et des qualifications Excellence

 Lauréat à l'appel à projet PIA « campus des métiers »



Un lycée rénové

Objectifs :

- consolider le contrôle continu ;
- bien répartir les coefficients entre contrôle continu et contrôle terminal ;
- valoriser les enseignements optionnels.

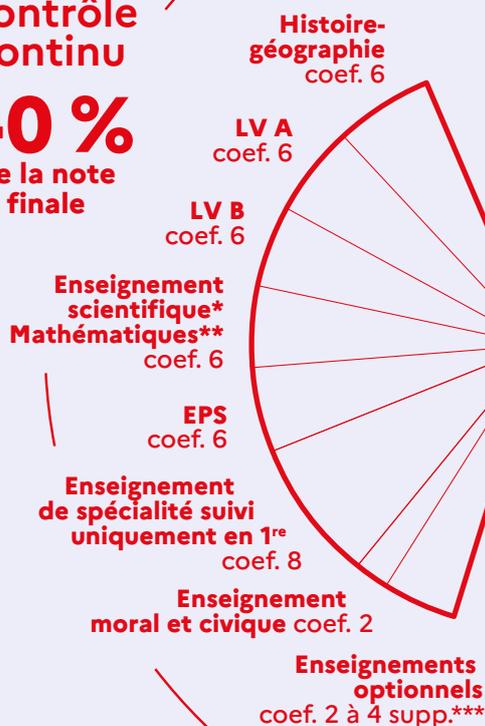
BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

2021-2022

Répartition de la note finale

Contrôle continu

40 %
de la note finale

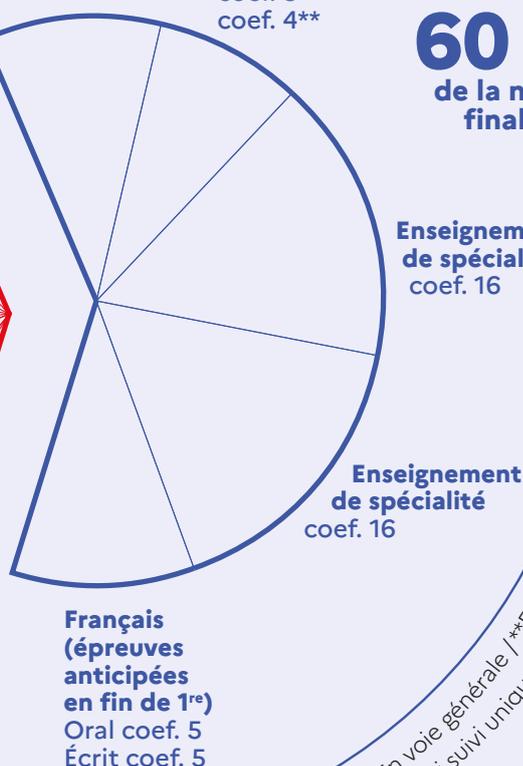


Grand oral
coef. 10*
coef. 14**

Philosophie
coef. 8*
coef. 4**

Contrôle terminal

60 %
de la note finale



*En voie générale / **En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement en terminale, 4 si suivi en 1^{re} et terminale



Depuis la rentrée 2021

Le guide d'évaluation de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche est étendu à la classe de 1^{re}



Calendrier des épreuves

- Épreuves anticipées de français en fin de 1^{re}
- 2 épreuves d'enseignements de spécialité au printemps de l'année de terminale
- Philosophie et Grand oral en fin de terminale

Le nouveau bac :

- + lisible,
- + simple,
- + robuste,

pour une entrée dans le supérieur réussie



CAP : UN NOUVEAU PARCOURS DE RÉUSSITE EN 3 ANS

Pour les élèves entrés en 2^e année de CAP à la rentrée 2021, selon leur souhait et compte tenu de leurs difficultés.

Le parcours CAP en 1 an est également maintenu.

DÉPLOIEMENT DE LA CO-INTERVENTION

- **Tous les élèves** de CAP, 2^{de} pro, 1^{re} pro et T^{le} pro concernés.
- **Depuis la terminale 2021-2022 :** plus de liberté pour les établissements qui pourront remplacer la co-intervention par un autre module ; poursuite, dans la continuité des classes de 2^{de} et de 1^{re}, de la co-intervention enseignement professionnel et français/enseignement professionnel et mathématiques-sciences.
- Organisation de la co-intervention **entre enseignement professionnel et d'autres disciplines d'enseignement général.**
- Mise en place d'un **atelier de philosophie.**
- **Renforcement de l'horaire dédié à l'accompagnement** pour le projet post-baccalauréat de l'élève.

5 NOUVELLES FAMILLES DE MÉTIERS EN SECONDE PRO

Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

Transitions numérique et énergétique

Maintenance des matériels et des véhicules

Pilotage et maintenance d'installations automatisées

Agencement, menuiserie et ameublement

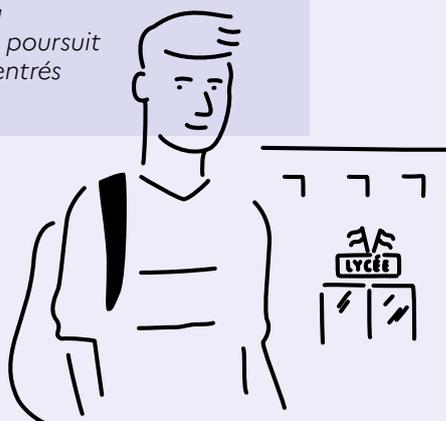
Soit **14 familles de métiers au total**, avec les métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics, les métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique, les métiers de la relation client, les métiers de l'aéronautique, les métiers des industries graphiques et de la communication, les métiers de l'hôtellerie-restauration, les métiers de l'alimentation, les métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment et les métiers de la beauté et du bien-être.

POURSUITE DU TRAVAIL DE CHEF-D'ŒUVRE POUR LES ÉLÈVES DE TERMINALE PRO

56 h
de formation
en 1^{re}

52 h
de formation
en terminale

La réalisation du chef-d'œuvre se poursuit pour les élèves entrés en CAP en 2020



DÉPLOIEMENT DES MODULES D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE POURSUITE D'ÉTUDES

Depuis la rentrée 2021, les élèves de T^{le} pro peuvent suivre :

- un module de préparation à la **poursuite d'études** (notamment vers un BTS) ;
- un module de préparation à l'**insertion professionnelle dans la continuité de l'expérience qu'ils ont acquise**, en vue de maîtriser les principaux codes de l'entreprise, les compétences attendues et de se repérer dans le marché de l'emploi du secteur professionnel qu'ils visent.



© Julie Bourges - IRELS

Donner les mêmes chances à tous les élèves, sur tout le territoire

Parce qu'elle est au cœur de notre pacte social et républicain, la promesse d'égalité des chances a été la boussole qui a guidé notre action. École à 3 ans, classes dédoublées, Devoirs faits, Vacances apprenantes, Plan mercredi, Cités éducatives, Internats d'excellence, petits déjeuners gratuits : en 5 ans, nous avons beaucoup fait, avec des premiers résultats encourageants et des élèves issus de l'éducation prioritaire qui réussissent aussi bien que ceux des centres-villes. Depuis 5 ans, à côté de ce que nous faisons pour l'amélioration du niveau général, il y a l'exigence de justice sociale pour que personne ne soit laissé au bord du chemin.

Des dispositifs majeurs de cet engagement pour plus de justice sociale sont présentés dans d'autres chapitres de ce document (dédouplements, devoirs faits, etc.)

— LANCEMENT DES PETITS DÉJEUNERS GRATUITS À L'ÉCOLE

Ce nouveau dispositif permet de **lutter** dans les écoles **contre la précarité alimentaire et de favoriser les apprentissages**. Il illustre un volontarisme en matière de politique sociale et éducative appliqué à l'ensemble des territoires de l'éducation prioritaire et des bassins de vie économiquement fragilisés et géographiquement isolés.

— FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE

La politique menée depuis 2017 sur les filières attractives, les langues anciennes ou encore l'éducation artistique et culturelle a pour objectif **d'améliorer l'attractivité des établissements les moins favorisés**.

Outre l'ensemble des dispositifs d'égalité des chances déjà déployés, le ministère a proposé dès février 2021 :

- une action de masse pour une priorité affirmée aux **dérogations aux règles de sectorisation pour les élèves boursiers** ;
- une action ciblée comprenant le **renforcement de l'attractivité des collèges les moins favorisés** et l'accès des élèves boursiers aux établissements les plus favorisés.

LES PETITS DÉJEUNERS GRATUITS

315 000

enfants bénéficient
de la mesure

3 000

écoles sont concernées
à travers

1 000

communes

— NE LAISSER AUCUN JEUNE SANS SOLUTION

Aucun jeune sans solution de travail ou de formation entre 16 et 18 ans : **le prolongement de l'instruction obligatoire jusqu'à 18 ans.**

Plus de **65 000 jeunes** ont rejoint l'une des solutions proposées au sein des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs depuis la rentrée 2020.

La fusion des Parcours d'excellence avec les Cordées de la réussite en un seul dispositif, avec un accompagnement continu de la 4^e à la terminale : 220 000 bénéficiaires, 930 cordées, 587 têtes de cordées et 3 800 établissements encordés (collèges et lycées, chiffres de l'année 2021-2022).

Le plan #1jeune1solution, lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune.

Avec plus de 9 milliards d'euros investis, il mobilise un ensemble de leviers (aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc.) afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

— SOUTENIR L'ÉCOLE RURALE : CRÉATION DES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

L'École rurale se caractérise par une bonne performance scolaire, au moins jusqu'à la fin du collège, mais par une moindre ambition des élèves en matière d'orientation et de poursuite d'études.

Le programme des Territoires éducatifs ruraux, expérimenté depuis janvier 2021, doit permettre de constituer un réseau de coopérations autour de l'école comme point d'ancrage territorial, et de garantir aux élèves de ces territoires les mêmes chances d'avenir en mobilisant les alliances éducatives.

Les Territoires éducatifs ruraux en chiffres

- **65** territoires pilotes
- Plus de **600** écoles
- Près de **1000** collèges

— SOUTENIR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE : CRÉATION DES CITÉS ÉDUCATIVES

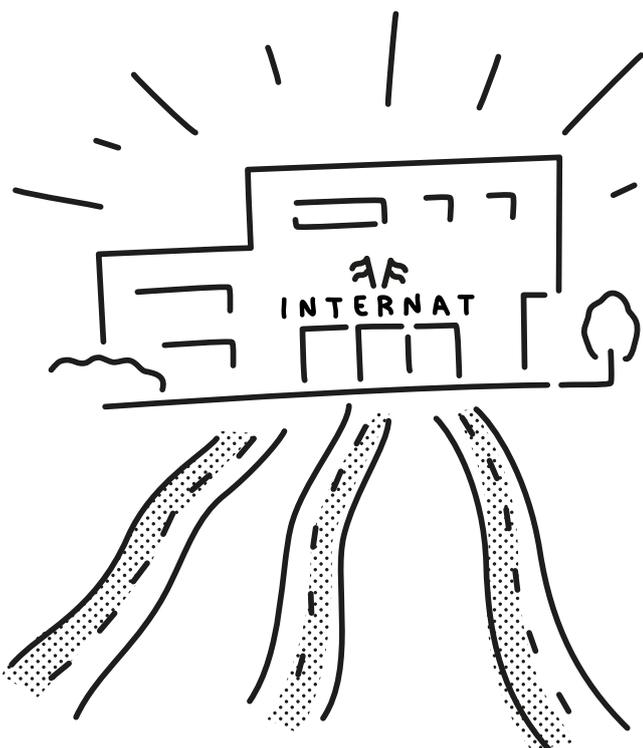
Le programme des Cités éducatives est né de la nécessité d'engager une action renforcée en matière éducative dans les quartiers prioritaires de la ville les plus en difficulté. Il vise à **mobiliser et mieux articuler les acteurs locaux engagés autour de l'enjeu éducatif** (les services de l'État, les collectivités, les associations et les habitants des quartiers) **pour assurer la continuité éducative et sécuriser les parcours des enfants et des jeunes,** depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.



- **230** millions d'euros sur la période 2019-2022
- **200** Cités éducatives labélisées
- Plus de **1 million** de jeunes âgés de moins de 24 ans bénéficiaires

— CRÉATION DES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT

La carte de l'éducation prioritaire (telle qu'elle existe aujourd'hui) ne permet pas de répondre à toutes les situations de difficulté sociale et territoriale. Alors, **afin de lutter contre les déterminismes sociaux dans tous les territoires,** de nouveaux Contrats locaux d'accompagnement (CLA) ont été expérimentés à partir de la rentrée 2021. Les CLA permettent **d'accompagner une école, un collège ou un lycée socialement proche de l'éducation prioritaire ou ayant des besoins d'accompagnement particuliers.**



— UN INTERNAT D'EXCELLENCE PAR DÉPARTEMENT



307 internats ont été sélectionnés pour recevoir le label Internat d'excellence. Répartis sur tout le territoire, ces établissements répondent à l'exigence de proximité pour qu'aucun élève ne voie son ambition limitée par des obstacles géographiques ou financiers. Ainsi, **avec au moins un Internat d'excellence par département**, plus de 35 000 élèves peuvent y être accueillis et suivre une scolarité au plus près de leurs besoins et de leurs envies.

Afin de soutenir les familles qui font le choix de l'internat pour leur enfant, **la prime d'internat a été revalorisée à la rentrée scolaire 2021.**

— EXTENSION DES BOURSES AU MÉRITE AUX ÉLÈVES DE CAP

Dans le cadre de la revalorisation de la voie professionnelle, **l'extension de la bourse au mérite** (auparavant réservée aux élèves des voies générale, technologique ou professionnelle) **aux élèves boursiers scolarisés en CAP** répond à **la volonté de promouvoir l'excellence de la voie professionnelle** et d'établir une **équité de traitement** pour les élèves souhaitant intégrer une formation permettant une insertion professionnelle rapide à l'issue de la 3^e.

Pour soutenir la scolarité des élèves des familles les plus fragiles

- **812 millions d'euros** consacrés aux dispositifs de bourses de collège et lycée

Soit **4,5 %** d'augmentation par rapport à 2020

- **51 millions** d'euros complémentaires dédiés aux fonds sociaux

Soit **60 %** d'augmentation par rapport à 2020

— CRÉATION DES ESPACES SERVICES JEUNESSE

Implantés en collège ou en lycée, les Espaces services jeunesse offrent des **services aux élèves et jeunes non scolarisés, mais aussi aux parents, personnels de l'éducation nationale, adultes et usagers.** Ils regroupent **en un seul lieu l'ensemble des informations et des interlocuteurs utiles.** Ces espaces sont identifiables et accessibles par des visiteurs extérieurs, pendant et hors du temps scolaire.



- **18** Espaces services jeunesse sont labélisés
- **Un tiers** des académies disposeront de **1 à 4** Espaces services jeunesse.





© Julie Bourges - MENJS

Offrir une scolarité inclusive et adaptée à tous les enfants

L'École de la République est attentive à chacun de ses élèves et est capable de les accueillir tous. C'est pourquoi la scolarisation des élèves en situation de handicap a été l'une des principales priorités de ce Gouvernement, conformément à l'engagement pris devant les Français par le président de la République en 2017. À travers la création d'un véritable **service public de l'École inclusive**, nous réaffirmons notre volonté d'aider et d'accompagner les enfants en situation de handicap et leur famille, ce qui représente aussi une chance pour les autres enfants de s'ouvrir à la différence, à l'altruisme, à la fraternité tout simplement.

— L'INCLUSION, UNE PRIORITÉ

À travers cette attention portée à chacun, l'École inclusive participe aux finalités de l'École de la République : **l'élévation générale du niveau et la lutte contre les inégalités**. Continuer à rendre l'École accessible à tous, poursuivre le travail pour que chaque élève, quel que soit son handicap, puisse être scolarisé et accompagné, cela illustre au quotidien les valeurs de l'École de la République.

AMÉLIORATION DE LA
RÉMUNÉRATION DES AESH

**150 millions €
mobilisés**

**Nouveau statut et
grille indiciaire rénovée**

La scolarisation des élèves en situation de handicap : état des lieux

	→ Élèves en situation de handicap scolarisés	→ Accompagnants (AESH)
2017	321 500	92 700
2018	338 000	97 800
2019	361 000	105 200
2020	384 000	117 200
2021	+ de 400 000	125 500

+ 19 %
d'élèves scolarisés
entre 2017
et 2021

+ Recrutement
d'AESH
référénts

+ Contrats
pérennes

+ Courriel
académique

+ 35 %
d'accompagnants
entre 2017
et 2021

Le service public de l'École inclusive



Objectif : assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée en prenant en compte leurs singularités.

UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES



CELLULES D'ÉCOUTE ET DE RÉPONSE

0 805 805 110

n° vert actif toute l'année

www.monparcourshandicap.gov.fr



ENTRETIEN D'ACCUEIL DES FAMILLES

avec l'équipe pédagogique



DEMANDE D'AMÉNAGEMENT AUX EXAMENS

simplification de la procédure : un formulaire unique par examen



COMMISSION SPÉCIFIQUE D'AFFECTATION

instance départementale chargée de proposer une affectation aux élèves en situation de handicap sans solution de scolarisation

DES PARCOURS DE SCOLARISATION TOUJOURS PLUS PERSONNALISÉS

UN MAILLAGE TERRITORIAL PLUS FIN

• Nouveaux dispositifs de scolarisation

+ 1 300 Ulis
+ 115 UEMA
+ 99 UEEA ou DAR ouverts depuis 2017

• Déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)



LA STRATÉGIE AUTISME

+ 101 postes de professeurs ressources TSA
• Plateformes TSA-TND 0-7 ans
• Plateformes TSA-TND 7-12 ans

L'APPUI DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

• Équipes mobiles d'appui à la scolarisation (Emas)
• Pial renforcés
• + 2 000 places en Sessad en 2021

UNE FORMATION SOUTENUE POUR LES PERSONNELS



FORMATION INITIALE

• Une formation à l'École inclusive pour tous les nouveaux professeurs
• 60 h de formation pour les AESH



FORMATION SPÉCIALISÉE

• Création du Cappei
• Obtention possible du Cappei par validation des acquis de l'expérience professionnelle
• 1 400 départs en formation par an



FORMATION CONTINUE

• Augmentation du nombre de stages nationaux de formation : x 2,5 depuis 2017
• L'École inclusive priorité des plans de formation académiques



RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

• Création de Cap École inclusive
• Nombreuses ressources sur Éduscol et les sites académiques

➔ Le pilotage de l'École inclusive

• Les comités départementaux de suivi de l'École inclusive sont chargés de la coordination et de l'amélioration des parcours de scolarisation et de formation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes en situation de handicap.

• Le comité national est chargé de suivre le déploiement de l'École inclusive sur le territoire et d'en identifier les conditions de réussite.



© Stéphane Lacombe - MENJS

Faire vivre et respecter les valeurs de la République

Depuis 2017 et plus encore depuis l'assassinat tragique de Samuel Paty, nous avons conforté, renforcé et consacré la promotion des valeurs de la République au sein de l'École. À côté d'un discours clair, des actes clairs ont été posés : création du Conseil des sages de la laïcité, création des équipes Valeurs de la République dans chaque académie, mise en place d'une équipe Carré régalien par rectorat, protection et formation de tous les personnels... Nous avons désormais un discours commun, des normes communes, des outils partagés et des personnels en cours de formation.

— DES ÉQUIPES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE MOBILISÉES SUR LE TERRAIN

Pilotées par les recteurs, les équipes académiques Valeurs de la République apportent **un soutien concret aux écoles et établissements, notamment en situation de crise** : elles peuvent se déplacer rapidement sur site pour soutenir les personnels et proposer des réponses pédagogiques réglementaires et/ou disciplinaires en fonction des situations rencontrées.

Elles disposent d'une adresse électronique permettant aux directeurs d'école, aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux chefs d'établissement de les saisir directement.

Elles peuvent solliciter la cellule ministérielle de veille et d'alerte, l'équipe nationale Valeurs de la République ou le Conseil des sages de la laïcité en cas de faits graves.

— LE CONSEIL DES SAGES DE LA LAÏCITÉ

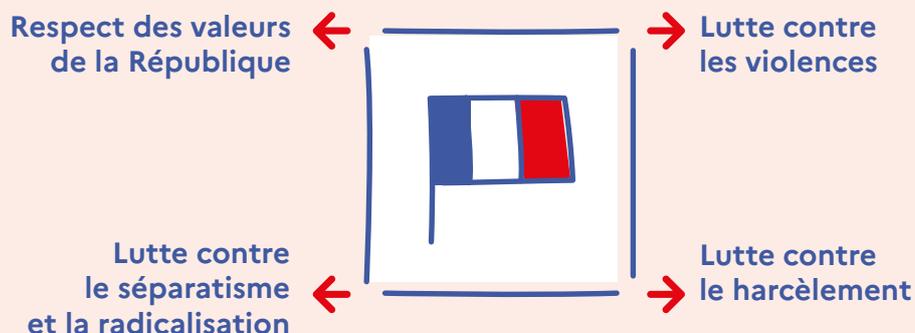
Instauré en janvier 2018, le Conseil des sages est une instance d'expertise, placée auprès du ministre, qui a pour objet **d'aider à préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de fait religieux**, notamment sur des cas inédits. L'objectif est également d'opérer une veille juridique continue et de participer régulièrement aux actions de formation.

— DES OUTILS JURIDIQUES ET DE VEILLE POUR PROTÉGER LES PROFESSEURS ET LES PERSONNELS

- La **protection fonctionnelle** est octroyée sans délai aux personnels en cas de difficulté.
- La **loi du 24 août 2021 a renforcé la protection des professeurs et des agents publics** :
 - **l'amendement dit « Samuel Paty »** prévoit que le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la fonction d'enseignant est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ;
 - **le délit de séparatisme** prévoit que 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende peuvent être requis contre toute personne menaçant, violentant ou intimidant un élu ou un agent de service public pour se soustraire aux règles de ces services publics.
- **Des outils** sont à la disposition des professeurs pour les informer et leur décrire les premières démarches à engager lorsqu'ils sont victimes d'une agression ou d'une accusation.

Un carré régalien dans chaque académie

Depuis la rentrée 2021, chaque rectorat est doté d'un carré régalien pour identifier et coordonner son action autour des angles suivants :



QUELLES ACTIONS ?

Une équipe dédiée, plusieurs leviers d'intervention :

- **prévention** des incidents et **formation** des acteurs
- **appui** aux personnels, **accompagnement** et **protection** des victimes
- mise en œuvre de **sanctions**

4 OBJECTIFS

1



INFORMATION AUX PERSONNELS

Chaque professeur ou membre de la communauté éducative est informé des **dispositifs de protection** en place et sait vers qui se tourner

2



PROTECTION FONCTIONNELLE SYSTÉMATISÉE

En cas d'agression d'un personnel, l'**institution accompagne** mieux les dépôts de plainte

3



UNE RÉPONSE RAPIDE

Grâce à un suivi fin des faits intervenant dans les écoles et les établissements et à leurs abords, l'institution apporte un **appui immédiat** et **opérationnel** aux équipes de direction

4



MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Les principes républicains sont **pleinement appliqués dès la promulgation de la loi**

— DES MESURES CONCRÈTES POUR AIDER LES PERSONNELS À FAIRE FACE AUX SITUATIONS QUI SE PRÉSENTENT À EUX

• **Un formulaire de saisine en ligne « atteinte à la laïcité »** : depuis juin 2018, les personnels de l'éducation nationale ont la possibilité de faire part au ministère d'une situation dont ils ont été témoins ou d'une difficulté qu'ils rencontrent en matière de laïcité en se connectant sur : eduscol.education.fr/1621/le-formulaire-atteinte-la-laicite.

• **Un vademecum de la laïcité publié et actualisé depuis 2018**. Destiné à l'ensemble des personnels, le vademecum *La Laïcité à l'École* prend la forme de fiches pratiques qui ont pour but de :

- rappeler le sens de la laïcité et aider les professeurs à le transmettre aux élèves ;
- permettre aux équipes d'agir en cas d'atteinte ou de remise en cause de la laïcité ;
- constituer un support de formation et de réflexion ;
- apporter des réponses juridiques précises aux personnels.

— DES RESSOURCES POUR TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

• À la rentrée 2021, tous les établissements scolaires ont reçu un coffret **Guide républicain** réunissant trois ouvrages :

- *L'Idée républicaine – Repères pour aujourd'hui*, un recueil d'études, de textes et de principes juridiques fondamentaux ;
- *La République à l'École*, des ressources pédagogiques identifiant dans chaque champ disciplinaire enseigné de l'école au lycée la manière dont les valeurs de la République peuvent être transmises ;
- le vademecum *La Laïcité à l'École*, dans une version actualisée et augmentée.

• **Un enseignement moral et civique renforcé**. Au lycée, **les programmes ont été renouvelés** autour de notions centrales :

- la liberté en 2^{de} ;
- l'égalité et la fraternité en 1^{re} ;
- la démocratie et ses enjeux en terminale.

Les **pratiques actives**, reposant sur l'analyse de situations concrètes, l'argumentation, la discussion réglée, le débat, sont encouragées. Des ressources d'accompagnement sont mises à la disposition des professeurs.

— UN PLAN DE FORMATION AMBITIEUX DE TOUS LES PERSONNELS

• **Un Plan national de formation mis en place, avec pour objectif 1 million de personnels formés en quatre ans :**

- **1 000 formateurs** recevront **60 h** de formation. Ils piloteront la formation de **250 000 personnels** chaque année ;
- **100 formateurs** recevront une formation renforcée de **120 à 150 h** (avec diplôme universitaire). Ils viendront en appui des équipes académiques Valeurs de la République.

• **Un parcours de formation sur M@gistère :**

- **tous les personnels peuvent se former** depuis mars 2021 en suivant le parcours national « Faire vivre les valeurs de la République » accessible sur la plateforme M@gistère ;
- ce parcours se compose de **2 h** de mise à niveau pour tous les personnels et de **4 h** d'approfondissement pour les professeurs.

— POUR LES FUTURS PROFESSEURS ET CPE

• **Un module obligatoire sur la laïcité et les valeurs de la République** en formation initiale (36 h minimum).

• **À compter de la session 2022 des concours externes et troisièmes concours de recrutement** des personnels enseignants et des conseillers principaux d'éducation : nouvelle épreuve orale d'admission sur l'aptitude du candidat à s'approprier les exigences du service public et à faire partager les valeurs de la République.

— FAIRE RESPECTER LES VALEURS RÉPUBLICAINES, C'EST AUSSI PROTÉGER CHACUN DE NOS ÉLÈVES

Parce que l'École offre à chaque élève un cadre lui permettant de **s'épanouir et de progresser**, elle ne peut accepter ni le racisme, ni l'antisémitisme, ni les violences scolaires ou sexistes, ni les LGBTphobies.

• **Pour lutter contre le harcèlement :**

- **335 référents harcèlement** dans tous les rectorats et DSDEN.
- **Le droit à une scolarité sans harcèlement** consacré dans la loi Pour une École de la confiance.
- **Des ambassadeurs collégiens et lycéens** contre le harcèlement.
- **Un nouveau programme** de prévention du harcèlement : pHARe.

• **Pour prévenir le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et les LGBTphobies :**

- **Une équipe nationale de réaction**, pilotée par le ministère et la Dilcrah.
- Un vademecum **Agir contre le racisme et l'antisémitisme** et un site de ressources.
- **Un formulaire électronique de saisine** pour les personnels qui seraient victimes d'actes à caractère raciste ou antisémite.
- Un cahier des charges sur la **formation à l'égalité filles-garçons**.
- **Une circulaire pour une meilleure prise en compte** des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire.

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

pHARe

QU'EST-CE QUE pHARe ?

Un renforcement des moyens pour prévenir le harcèlement dans les écoles et les établissements

POUR QUI ?

Pour l'ensemble des écoles et des établissements

EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

QUAND ?

Généralisé depuis la rentrée 2021

COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions



À QUOI S'ENGAGE

L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP

— DÉVELOPPER UNE CULTURE HUMANISTE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN CHEZ LES JEUNES GRÂCE AU LANCEMENT DU SNU

Création du Service national universel (SNU), un projet complémentaire du cadre scolaire visant à impliquer pleinement les élèves dans la vie de la Nation et à préparer leur entrée dans la citoyenneté.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- faire vivre les valeurs républicaines ;
- renforcer la cohésion nationale ;
- développer une culture de l'engagement ;
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les objectifs ambitieux fixés par le président de la République et le Gouvernement pour le développement du Service national universel sont déclinés et mis en œuvre depuis l'été 2019 :

- en 2022, montée en charge du dispositif avec un objectif de **50 000 jeunes volontaires** et 3 séjours de cohésion, en février, juin et juillet ;
- **3 000 participants** au séjour de février répartis dans 31 centres dans 30 départements ;
- **Un objectif de 47 000 jeunes** pour les deux séjours de juin et juillet 2022, qui se dérouleront sur l'ensemble du territoire.



- **55%** des volontaires sont des jeunes filles.
- **4,2%** sont issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV).
- **36%** sont issus de zones rurales.

Ressources

En décembre 2020, le Conseil des sages et le ministère ont publié le vademecum : **Laïcité et expression de convictions de nature politique, philosophique et religieuse en accueil de mineurs à caractère éducatif.**

— LE SERVICE CIVIQUE : FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le Service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, de la mixité sociale et de la cohésion nationale, **ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans s'ils sont en situation de handicap.** Il est accessible sans condition de diplôme ou d'expérience préalable et peut s'effectuer en France ou à l'étranger.

D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est indemnisé à hauteur d'au moins 580 € net par mois.



- Depuis 2017, plus de **400 000** jeunes se sont engagés (contre environ 160 000 entre 2012 et 2016).
- Parmi eux, environ **65 000** « décrocheurs scolaires » (titulaires d'aucun diplôme sauf le cas échéant le brevet).
- **11 000** organismes d'accueil (associations, collectivités territoriales, établissements publics, administration de l'État, dans des domaines très variés : environnement, solidarité, éducation, sport, culture, santé, développement international, etc.).
- avec près de **280 000** jeunes en mission sur les années 2020 et 2021, la jeunesse a confirmé son engagement croissant pour répondre aux enjeux sociaux et sociétaux accrus ou générés par la crise sanitaire traversée par notre pays.
- Le plan #1jeune1solution, lancé à l'été 2020, a conforté cette dynamique : il s'est traduit dès 2021 par une hausse de plus de **50%** des postes de Service civique agréés, par rapport à 2019.



Une nouvelle dynamique au service des personnels

La qualité de notre service public d'éducation est intrinsèquement liée à la valorisation de ceux qui le servent. C'est un sujet que nous avons pris à bras le corps, à travers le Grenelle de l'éducation, qui a abouti à 12 engagements que nous mettons en œuvre. Notre politique RH marche désormais sur deux jambes : des revalorisations substantielles pour tous nos personnels et une transformation qualitative dans le quotidien des métiers (RH de proximité, mobilités, deuxièmes carrières, etc.).

— LES ENGAGEMENTS DU GRENELLE

Dès 2017, la revalorisation des personnels a été au cœur de l'agenda social du ministère.

À l'issue du Grenelle de l'éducation qui s'est tenu d'octobre 2020 à février 2021, 12 engagements ont été pris pour :

- développer l'accompagnement et la personnalisation ;
- renforcer l'esprit d'équipe ;
- améliorer le service public d'éducation.



ENGAGEMENT TENU

AMÉLIORATION DES DÉBUTS DE CARRIÈRE

Rémunération à l'entrée dans le métier pour les professeurs des écoles et les professeurs certifiés, professeurs d'EPS ou de lycée professionnel

2 067 €

/mois

Rémunération



100 €

/mois

Indemnité de suivi et d'orientation/ accompagnement des élèves



183 €

/mois

Prime d'attractivité (à compter de février 2022)

#GrenelleEducation



1 500 €

Prime d'entrée (uniquement la première année)



2 000 €

Prime d'installation (uniquement la première année et selon le lieu d'affectation)



176 €

/an

Prime d'équipement informatique

#GrenelleEducation

12 engagements pour renforcer le service public d'éducation

La force du collectif au service
des personnels et des élèves

Attractivité

Appartenance

Efficienc

Entraide



1

Mieux reconnaître
financièrement
l'engagement
des personnels

2

Donner
à chacun
la possibilité
de faire
connaître ses
compétences
et ses souhaits

3

Permettre
à chacun
d'être l'acteur
de son
parcours
professionnel

4

Personnaliser
l'accompa-
gnement
des professeurs

PERSONNALISATION



5

Bénéficier
de nouveaux
avantages
sociaux

6

Construire
un lien direct
entre les
personnels
et les services
administratifs

7

Donner le
pouvoir d'agir
aux équipes
éducatives des
écoles grâce à
une direction
d'école
consolidée

8

Donner plus
d'autonomie
aux équipes
des collèges
et lycées pour
développer
leurs projets

ESPRIT D'ÉQUIPE



9

Partager
avec tous les
personnels
les évolutions
du pouvoir
d'achat
et du bien-être
au travail

10

Gérer les
ressources
humaines
au plus près
des territoires

11

Assurer une
continuité
pédagogique
efficace

12

Faciliter l'accès
à une formation
continue
davantage
diplômante

AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Une nouvelle gestion des ressources humaines

LES MESURES QUI AUGMENTENT LA RÉMUNÉRATION

DES PERSONNELS ÉDUCATIFS DEPUIS 2021 : + 1,2 MILLIARD €

Les objectifs de la revalorisation des personnels éducatifs :

- accroître la rémunération des jeunes professeurs, CPE et PsyEN, et renforcer l'attractivité du métier de professeur ;
- faciliter le déroulement des carrières et augmenter le nombre de promotions ;
- revaloriser et fluidifier le déroulement des carrières de toutes les catégories de personnels d'encadrement et des directeurs d'école.

Engagement 1

Mieux reconnaître financièrement l'engagement des personnels



Professeurs et PsyEN

Jusqu'à

+ 2 200 €/an

Prime Grenelle d'attractivité*

+ 176 €/an

Prime d'équipement informatique

+ 200 €/an

pour les professeurs tuteurs d'AED en préprofessionnalisation et d'alternants

+ 450 €/an

Revalorisation indemnitaire pour les professeurs exerçant en milieu pénitentiaire

+ 426 €/an

pour les PsyEN-EDO (éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle)

↗ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe

Directeurs d'école

Mesures identiques à celles bénéficiant aux professeurs et psychologues de l'éducation nationale

+ 675 €/an

Revalorisation indemnitaire

↗ Augmentation du niveau des décharges

Professeurs et CPE stagiaires

Jusqu'à

+ 1 200 €/an

(dès la rentrée 2022)

Personnels de direction

Jusqu'à

+ 1 960 €/an

Augmentation de l'indemnité de fonctions

+ 200 €/an

Augmentation de l'indemnité de tutorat

↗ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe

Personnels d'inspection

+ 2 200 €/an au moins

Revalorisation indemnitaire**

↗ Revalorisation et rapprochement des grilles indiciaires des IEN et des IA-IPR

Professeurs documentalistes

Jusqu'à

+ 2 200 €/an
Prime Grenelle d'attractivité*

+ 233 €/an
Revalorisation indemnitaire

+ 200 €/an
pour les professeurs tuteurs d'alternants

➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe

Conseillers principaux d'éducation

Jusqu'à

+ 2 200 €/an
Prime Grenelle d'attractivité*

+ 236 €/an
Revalorisation indemnitaire

+ 200 €/an
pour les CPE tuteurs d'alternants

➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe



Conseillers de formation continue

+ 10%
Revalorisation indemnitaire

Conseillers pédagogiques de circonscription

+ 500 €/an
Revalorisation indemnitaire

Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

+ 1 083 €/an en moyenne
Revalorisation indiciaire

Nouvelle grille indiciaire élargie

➔ Progression indiciaire tous les 3 ans

➔ Nouvelles prestations sociales***

Référents AESH

+ 600 €/an
Indemnité de fonctions

Coordinateurs de pôle inclusif d'accompagnement localisé (Pial)

➔ Création d'une indemnité (en 2022)

Assistants d'éducation

➔ Nouvelles prestations sociales***



Remboursement d'une partie de la protection sociale complémentaire de tous les agents

+ 180 €/an
Personnels affiliés à une mutuelle et selon les conditions d'éligibilité

Forfait mobilités durables

+ 200 €/an
pour les agents qui effectuent leur trajet entre le domicile et le lieu de travail à vélo ou en covoiturage

Montants bruts

* Prime dégressive versée pendant les 22 premières années de carrière à l'ensemble des corps enseignants et assimilés de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. 2 200 € brut annuels l'année de titularisation (soit 157 € net mensuels), 900 € brut annuels à dix ans de carrière (soit 64 € net mensuels) et 400 € brut annuels à 22 ans de carrière soit 28 € net mensuels).

** Pour les IA-IPR et IEN dans la limite des plafonds réglementaires.

*** Cesu garde d'enfants et prestations offertes par les sections régionales interministérielles d'action sociale (Srias).

LES MESURES QUI AUGMENTENT LA RÉMUNÉRATION

DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ DEPUIS 2021

Les objectifs de revalorisation des filières :

- requalifier les emplois de la filière administrative, pour prendre en compte l'évolution des missions et des métiers ;
- faire converger la rémunération indemnitaire des personnels avec celle versée dans les autres ministères ;
- harmoniser les pratiques indemnitaires au sein des régions académiques et entre les académies ;
- assurer une convergence entre académies, entre services et établissements ;
- continuer à renforcer l'attractivité du ministère et de ses métiers.

Filière administrative*

Catégorie A

+ **490 postes** (en 2022)
Plan de requalification
pluriannuel sur 6 ans (2021-2026)

+ **4 630 €/an** (en moyenne)
Convergence indemnitaire

Catégorie B

+ **1 010 postes** (en 2021 et 2022)
Plan de requalification
pluriannuel sur 6 ans (2021-2026)

+ **2 240 €/an** (en moyenne)
Convergence indemnitaire

↗ Amélioration des taux
de promotion des avancements
de grade pour 2022-2024

Catégorie C

+ **1 424 €/an** (en moyenne)
Revalorisation indemnitaire,
indiciaire et reclassement
avec bonification d'ancienneté

↗ Amélioration des taux
de promotion des avancements
de grade pour 2022-2024

Filière santé

+ **1 700 €/an** (en moyenne)
Médecins scolaires
Revalorisation indemnitaire

+ **2 700 €/an**
Médecins conseillers techniques
Revalorisation indemnitaire

↗ Médecins du travail
Revalorisation indemnitaire
dans le cadre de la convergence
interministérielle

+ **957 €/an**
Personnels infirmiers
Revalorisation indiciaire
dans le cadre de la transposition
du Ségur de la santé
aux infirmiers de l'État

+ **400 €/an** (en moyenne)
Revalorisation indemnitaire

Filière sociale

Revalorisation indemnitaire
dans le cadre de la convergence
interministérielle :

+ **3 219 €/an** (depuis 2020)
Assistants de service social

+ **4 306 €/an** (depuis 2020)
Conseillers techniques
de service social

Filière ITRF

↗ Revalorisation indemnitaire
dans le cadre du réexamen
triennal du RIFSEEP



Remboursement d'une partie de la protection sociale complémentaire de tous les agents

+ **180 €/an**
Personnels affiliés à une mutuelle
et selon les conditions d'éligibilité

Accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique

+ **jusqu'à + 220 €/an**

Forfait mobilités durables

+ **200 €/an**
pour les agents qui effectuent
leur trajet entre le domicile et le lieu
de travail à vélo ou en covoiturage

Montants bruts

* Montants des revalorisations applicables sur tout le territoire, les personnels administratifs titulaires exerçant en Île-de-France bénéficient d'une mesure gouvernementale supplémentaire.

UN ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

RENFORCÉ ET INDIVIDUALISÉ

✓ Création de la direction de l'encadrement en 2021 pour :

suivre les carrières des personnels d'encadrement intermédiaire et supérieur des ministères

construire un large vivier de personnels mobilisables à moyen terme sur des fonctions d'encadrement grâce à la généralisation des missions académiques d'encadrement

détecter les talents

Engagement 2

Donner à chacun la possibilité de faire connaître ses compétences et ses souhaits

✓ Renforcement de l'attractivité des métiers dans le cadre d'une seconde voire d'une troisième carrière, en multipliant les possibilités de parcours professionnels et en fluidifiant le déroulement des carrières :

- mise en place progressive de **cellules Mobilités** dans chaque académie ;
- développement des **mobilités à l'international et en interministériel** avec la possibilité :
 - pour les professeurs des écoles, d'exercer leurs fonctions dans des établissements d'enseignement supérieur,
 - pour les professeurs de lycée professionnel, d'exercer dans l'ensemble des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur,

dans l'objectif de **favoriser les mobilités et de renforcer la diversité des parcours** ;

Engagement 3

Permettre à chacun d'être l'acteur de son parcours professionnel

Un comparateur pour accompagner les parcours de mobilité

Un outil d'aide à la décision et de facilitation des démarches de mobilité pour :

- **estimer les possibilités** d'obtenir une mutation ;
- **préciser sa stratégie** de mutation ;
- **comparer des scénarios** de mobilité ;
- **découvrir les services et les dispositifs d'accompagnement de proximité** dans les territoires.

→ <https://info-mutations.phm.education.gouv.fr/sirh-cmpmo-front/>

- augmentation du **taux de promotion à la hors-classe et évolution des règles d'accès à la classe exceptionnelle** pour fluidifier le déroulement de carrière des professeurs et assimilés ;
- revalorisation significative des taux de promotion des corps de catégories B et C du ministère au titre des années 2022 à 2024 ;
- ouverture d'un chantier pour mieux reconnaître les expériences professionnelles dans la grille indiciaire des secondes carrières au sein de l'éducation nationale (une première mesure en 2022 en faveur des lauréats du 3^e concours enseignants) ;
- déploiement de la RH de proximité ;
- mise en place de fonctions mixtes enseignement/inspection et organisation du mentorat dans les premières années pour renforcer la culture commune et le travail collaboratif.

Près de 400 DRH de proximité/conseillers RH de proximité



Engagement 4

Personnaliser
l'accompagnement
des professeurs

✓ Généralisation en septembre 2021 des **Carrés régaliens** dans toutes les académies pour **une meilleure protection des personnels**.

Au sein de chaque rectorat, améliorer la réponse publique dans les quatre domaines stratégiques suivants :

- protection et promotion des valeurs de la République ;
- lutte contre les communautarismes ;
- lutte contre les violences scolaires ;
- lutte contre le harcèlement/cyberharcèlement.

Dans chacun de ces domaines, une équipe dédiée assure un **suivi attentif des signalements** et apporte une **réponse rapide** à toute amorce de conflit.

UN ESPRIT D'ÉQUIPE GÉNÉRALISÉ

AU SEIN DU MINISTÈRE ET DES ÉTABLISSEMENTS

Favoriser le développement de projets en donnant plus de pouvoir d'agir et d'autonomie aux directeurs d'école et aux équipes des collèges et des lycées :

Des aides et des outils communs

Renforcer l'appartenance et les collectifs pédagogiques grâce à l'accompagnement, aux pratiques professionnelles, aux formations et aux espaces de travail adaptés :

- ✓ **L'association nationale Préau, un bouquet de prestations culturelles, touristiques et de loisirs** pour l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, actifs et retraités.
- ✓ **L'espace numérique Colibris, pour créer les conditions d'une écoute personnalisée et d'un lien privilégié entre chaque personne et son institution**, utilisé par exemple dans le cadre du remboursement du forfait PSC et pour les postes à profil 1^{er} degré.

Engagement 5

Bénéficier de nouveaux
avantages sociaux

Engagement 6

Construire un lien direct entre
les personnels et les services
administratifs



Dans le 1^{er} degré

- ✓ Valorisation de la fonction de **directeur d'école** et amélioration de leurs conditions de travail :

pour déjà 40 % des directeurs d'école, amélioration du régime des décharges

responsabilité de la programmation des 108 h connexes aux heures d'enseignement dans les obligations de service (dans le cadre des textes réglementaires)

rentrée 2020 : 12 500 jeunes du Service civique mobilisés pour venir en appui dans les écoles

Engagement 7

Donner le pouvoir d'agir aux équipes éducatives des écoles grâce à une direction d'école consolidée

- ✓ Création des **postes à profil (POP) au niveau national** dans le 1^{er} degré pour valoriser les compétences et permettre d'associer les directeurs d'école au recrutement de leurs équipes.

Dans le 2^d degré

- ✓ **Nouvelle charte des pratiques de pilotage en EPLE** pour s'approprier les bonnes pratiques.
- ✓ **Augmentation du nombre de POP dans le 2^d degré** vers les établissements porteurs de projets et nécessitant des compétences spécifiques.

Engagement 8

Donner plus d'autonomie aux équipes des collèges et lycées pour développer leurs projets

LE MOUVEMENT POP EN CHIFFRES

- **1^{er} degré** : 4 400 candidatures, 2 040 personnes qui ont participé au mouvement pour 250 postes proposés.
- **2^d degré** : 700 candidatures, 570 personnes qui ont participé au mouvement pour 200 postes proposés.

- ✓ Pour diversifier les viviers, **ouverture d'un concours de recrutement de chefs d'établissement de type 3^e voie**, permettant aux candidats ayant acquis une expérience dans l'exercice d'une activité professionnelle, d'un mandat d'élu local ou d'une activité associative, d'accéder à des postes dans la fonction publique.

UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION CONSOLIDÉ

Pour garantir un service public d'éducation fort, l'éducation nationale dispose de plusieurs outils :

- ✓ **L'Observatoire des rémunérations et du bien-être des personnels - Orbe** créé pour bénéficier d'un aperçu objectif du pouvoir d'achat et du bien-être au travail des personnels, avec la réalisation d'une enquête sur le baromètre du bien-être du personnel.
- ✓ **Le déploiement des feuilles de route RH dans chaque académie** pour mieux informer, écouter, orienter les personnels, impliquer l'ensemble des acteurs et ainsi assurer une transformation RH en profondeur.

Pour mémoire, près de 400 DRH de proximité/conseillers RH de proximité formés à l'IH2EF et aujourd'hui en poste sur l'ensemble du territoire.

Engagement 9

Partager avec tous les personnels les évolutions du pouvoir d'achat et du bien-être au travail

Engagement 10

Gérer les ressources humaines au plus près des territoires

- ✓ **La mise en place d'une continuité pédagogique efficace** avec :
 - l'augmentation du recours aux heures supplémentaires et de la possibilité d'y recourir (personnels à temps partiel, AED) ;
 - la mise en place d'un plan de continuité pédagogique ;
 - l'expérimentation de solutions numériques qui facilitent le remplacement pour réduire le nombre d'heures de classe sans solution de remplacement.

Engagement 11

Assurer une continuité pédagogique efficace

- ✓ **Des écoles académiques de la formation continue, pour :**

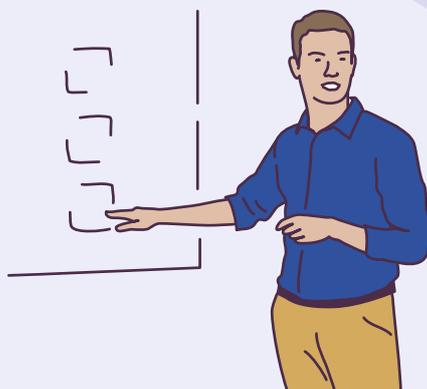
structurer des cycles de formation au plus près des besoins et de l'environnement de travail des personnels

construire des parcours de formation personnalisés tout au long de la carrière

Engagement 12

Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante

Une école académique de la formation continue dans chaque académie à la rentrée scolaire 2022.



ENGAGEMENT TENU

PARTICIPER DE MANIÈRE ACTIVE À L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS ET LA CRÉATION DU CONSEIL D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE (CEE)

Créé par la loi pour une École de la confiance du 26 juillet 2019, le **Conseil d'évaluation de l'École (CEE)** est chargé d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire.

Dès son installation en 2020, le CEE a engagé l'évaluation des établissements en définissant le cadre méthodologique et les outils des autoévaluations et des évaluations des établissements du second degré et en accompagnant les académies dans la mise en œuvre de la campagne 2020-2021.

Le CEE a également travaillé à la coordination d'évaluation des dispositifs et politiques publique à forts enjeux : il a entre autres produit des recommandations sur l'évaluation des acquis des élèves et sur la mise en cohérence des

évaluations du système éducatif. Il a enfin investi les problématiques d'égalité des chances et les questions de formation des enseignants.

Cette démarche d'évaluation inédite a, malgré le contexte sanitaire, concerné près de 950 établissements, soit un peu plus de 9 % de l'ensemble des établissements du second degré, publics et privés sous contrat. La démarche d'évaluation des établissements s'est installée dans le paysage éducatif grâce à un **engagement collectif fort, à tous les niveaux** : les équipes dans les établissements, les évaluateurs externes et les acteurs académiques.

Le Conseil a publié en janvier 2022 son premier rapport, **Campagne 2020-2021 d'évaluation des établissements. Quels résultats ? Quels enseignements ?**

En **2021-2022**, la programmation prévoit une évaluation pour **plus de 2 000 établissements**.





© Marie Genel - MENJIS

Une École ouverte sur le monde

Un système scolaire qui réussit et qui fait réussir ses élèves est, on le sait, celui qui les prépare au mieux aux défis du monde dans lequel ils évoluent et évolueront. La compréhension des enjeux du développement durable, la capacité à agir de manière responsable et éclairée dans un monde ouvert et connecté, la maîtrise des valeurs de la culture humaniste que nous avons en partage sont au cœur des enseignements de l'École de la République.

— L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transversale, l'éducation au développement durable relève de tous les enseignements et disciplines, mais aussi d'actions et de projets menés au sein des écoles et établissements et impliquant l'ensemble de la communauté éducative et des partenaires de l'École.



© Stéphanie Lacombe - MENJIS

Actions du quinquennat en matière d'éducation au développement durable (EDD)

- L'élection de **250 000** écodélégués : un écodélégué élu dans chaque classe de collège et de lycée depuis 2018, et la création d'un prix national de l'action écodéléguée.
- La création d'un **référent EDD** dans chaque établissement scolaire.
- **7 700** écoles et établissements engagés dans une démarche de développement durable (label E3D) en 2021 contre 1 760 en 2016. Objectif : **10 000** labélisations en 2023.
- L'inscription de l'éducation au développement durable parmi les **principes généraux de l'éducation**.
- L'ajout et le développement de contenus relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable dans les **programmes d'enseignement**.
- **20 conventions nationales**, dont 11 nouvelles depuis 2019 signées avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de la Transition écologique, le ministère de la Mer, des organismes d'expertise et de recherche, des associations et des fondations.

— L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le plan À l'École des arts et de la culture

Lancé en 2018 conjointement avec le ministère de la Culture, ce plan vise à **généraliser l'éducation artistique et culturelle à tous les élèves**, à travers cinq grandes priorités : la lecture, le chant choral, l'éloquence, l'éducation au regard et l'éducation aux médias et à l'information.

Ce plan a ainsi permis d'augmenter :

- le nombre de chorales : + 8 % en deux ans ;
- le nombre d'élèves pratiquant un instrument de musique : + 10 % depuis 2017

Il s'accompagne d'une stratégie de formation inédite des professeurs et de la création de différents guides et outils pour les aider à **construire des projets d'éducation artistique et culturelle dans les différents domaines.**

Pour vivre la culture à l'École : le pass Culture pour les collégiens et les lycéens

Depuis janvier 2022, **le pass Culture est ouvert à tous les élèves de la 4^e à la terminale**. Il permet aux élèves de 15 à 17 ans de bénéficier d'une part individuelle et d'une part collective permettant des sorties de classe accompagnées de leurs professeurs.

Cette évolution majeure en matière de politique d'accès à la culture de la jeunesse vient compléter l'offre du pass Culture actuellement proposée à tous les jeunes de 18 ans. **L'objectif est d'atteindre chaque année 100 % des élèves concernés par une action**

d'éducation artistique et culturelle (EAC) en donnant de nouveaux moyens d'agir aux professeurs et en guidant les élèves vers leur autonomie progressive jusqu'à leur majorité.

Chiffres clés de l'éducation artistique et culturelle

- **6 000** écoles primaires ont pu acquérir **900 000** livres depuis 2017 (Plan bibliothèque).
- **200 000** participants par an aux concours de lecture à voix haute.
- **63 %** des écoles et **92 %** des collèges ont une chorale.
- **2 millions** d'élèves bénéficient chaque année de Ma classe au cinéma.
- **2 250** élèves ont réalisé un projet avec **118** musées dans le cadre de La Classe, l'œuvre !
- **Plus de 900** actions ont été proposées dans le cadre de l'opération Levez les yeux.
- **63 %** des écoles et **59 %** des collèges disposent d'un club théâtre.
- **4,5 millions** d'élèves ont participé à la 3^e édition de la Semaine de la presse et des médias dans l'École (7 000 inscriptions pour les primaires en 2021, participation record).

Pass Culture pour les élèves de la 4^e à la terminale

DEPUIS MAI 2021



Le pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans



Sur l'ensemble du territoire national



300 € à dépenser sur 2 ans en biens et services culturels

DEPUIS JANVIER 2022



Le pass Culture étendu à tous les élèves de la 4^e à la terminale



25 € par an à partir de la 4^e, puis **50 €** par an pendant les années de lycée

TROIS OBJECTIFS

1

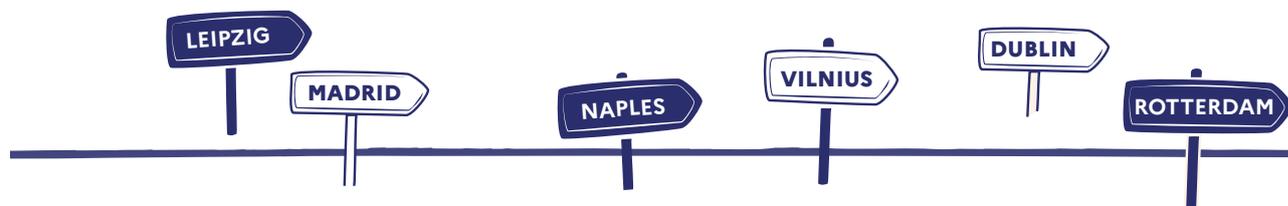
100 % des élèves concernés

2

Un engagement renforcé des élèves à des projets culturels

3

Un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et progressif



— OUVRIR L'ÉCOLE À L'INTERNATIONAL

Par le renforcement de l'apprentissage des langues sur l'ensemble de la scolarité

- Favoriser les apprentissages précoces dès l'école primaire notamment par l'éveil des élèves à la diversité linguistique dès l'école élémentaire.
- Assurer une continuité des parcours linguistiques au collège : possibilité d'étudier deux langues dès la 6^e dans le cadre des classes bilingues. 123 364 élèves étaient concernés en 2020 (113 200 en 2017) ; 90 000 élèves bénéficient du dispositif d'enseignement facultatif de langues et cultures européennes.
- Offrir une diversité des parcours jusqu'au baccalauréat : confortation de la place des langues vivantes comme enseignements du tronc commun ; langues étrangères et régionales bénéficiant également d'un enseignement de spécialité intitulé langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) ; enseignement technologique en langue vivante (ETLV) étendu à l'ensemble des spécialités de la voie technologique.
- Création du Conseil supérieur des langues en janvier 2022 : le Conseil supérieur des langues est une instance de haute expertise et de réflexion didactique et pédagogique qui a vocation à examiner les croisements des enseignements linguistiques et à faire des recommandations.



Par le développement de la mobilité et l'ouverture sur l'Union européenne

La présidence française du Conseil de l'Union européenne est un temps fort de renforcement des dispositifs d'ouverture européenne en direction des élèves, des apprentis et des personnels, ainsi que de la construction d'un espace européen de l'éducation.

- Depuis 2019, le label Euroscol reconnaît l'engagement des écoles et des établissements scolaires pour l'Europe, au travers des parcours linguistiques et des projets européens.



À la rentrée scolaire 2021 :

- **810** établissements scolaires labélisés Euroscol.

Objectif : 1 500 établissements labélisés et **90** nouveaux réseaux en 2022.

- eTwinning permet de mettre les élèves et les professeurs en contact direct avec leurs pairs européens. eTwinning est présent dans 42 pays européens et voisins depuis 2005.
- La formation et la mobilité européenne des futurs professeurs sont renforcées par la généralisation des stages européens d'observation et de pratique accompagnée (Sopa) dans le cadre du parcours des étudiants en master Meef. La mobilité internationale est également renforcée pour les étudiants engagés dans un parcours préparatoire au professorat des écoles.



Les académies Erasmus+ des professeurs accompagnent le rôle majeur donné aux professeurs dans le déploiement de l'espace européen de l'éducation à l'horizon 2025, par la création de réseaux européens d'instituts et d'organismes de formation initiale et continue des professeurs, et le renforcement de partenariats et dispositifs existants pour soutenir leur mobilité. En 2022, on dénombre une dizaine d'académies Erasmus+ des professeurs, financées à hauteur de 1,5M€ maximum par projet sur 3 ans. Pour 2025, l'objectif est d'atteindre 25 académies Erasmus+ des professeurs.

- **La voie professionnelle** est au cœur de la coopération européenne : on compte 43 Campus des métiers et des qualifications d'excellence en partenariat avec une cinquantaine de pays dans le monde, dont une vingtaine dans l'UE. Ils permettent de développer les parcours européens des élèves, l'échange de ressources et de bonnes pratiques entre professeurs ainsi que les parcours conjoints de formation avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande et l'Italie.



- Un programme 2021- 2027 mieux doté pour **10 millions** de nouveaux bénéficiaires.
- **28 Md€** pour 2021-2027, soit un budget multiplié par deux.
- Chaque année, plus de **100 000** personnes participent au programme Erasmus+ depuis la France. Plus de 50 % sont des étudiants.
- Le volet enseignement et formation professionnels du programme Erasmus+ offre des possibilités inégalées de mobilité et de coopération, en particulier par le biais des partenariats d'excellence dont font partie les centres d'excellence professionnelle.
- 2021 : **44M€** pour 10 à 12 projets au niveau européen.
- 2022 : **48M€** pour 12 à 15 projets.



— UNE NOUVELLE AMBITION NUMÉRIQUE

Le numérique représente **un levier de transformation puissant pour accompagner la politique ministérielle dans toutes ses dimensions**, de la transformation pédagogique au service des apprentissages et de leur évaluation à la formation aux enjeux et aux métiers de demain. Cette ambition numérique passe par la simplification des relations avec les usagers et la modernisation du fonctionnement de l'État avec des systèmes d'information repensés.

La reconnaissance du numérique dans les enseignements et dans la formation

- Mise en place d'un **cadre de référence des compétences numériques** depuis la rentrée 2019.
- Inscription de l'évaluation des compétences numériques des élèves **dans le dernier bilan périodique du livret scolaire unique en classe de CM2 et en 6^e**.
- **Certification du niveau de maîtrise des compétences numériques** à tous les élèves de 3^e et de terminale.
- Création d'un **enseignement de sciences numériques et technologie** en seconde, et d'une spécialité intitulée **numérique et sciences informatiques** en 1^{re} et terminale (voie générale).
- Création du **Capes de numérique et sciences informatiques** (2020) et de l'**agrégation d'informatique** (2022).

Équiper les écoles : second volet des PIA pour un socle numérique au primaire

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à **réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique**. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en matière de matériels et de réseaux informatiques ;
- les services et ressources numériques ;
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.



L'État investit 115 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan France Relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Les Territoires numériques éducatifs

La formation par et au numérique s'est imposée comme une priorité lors de la crise sanitaire. Dans ce cadre, le dispositif financé par le Programme d'investissements d'avenir, appelé Territoires numériques éducatifs (TNE), propose **une vision globale de la politique numérique**, en déployant simultanément des formations et des ressources pour les professeurs (proposées par Réseau Canopé et les académies), des équipements pour les élèves, les écoles et les établissements et un accompagnement pour les parents d'élèves.

Grâce au PIA 4, le périmètre d'expérimentation (initialement les départements de l'Aisne et du Val-d'Oise) est **étendu à 10 nouveaux départements représentatifs de la diversité du territoire national** et concerne 1,3 million d'élèves de la maternelle au lycée (Bouches-du-Rhône, Cher, Corse-du-Sud, Doubs, Finistère, Guadeloupe, Hérault, Isère, Vienne, Vosges). Le dispositif bénéficie d'un financement de **172 millions d'euros**.





L'épanouissement dans tous les temps de l'enfant

Les études le montrent, le cloisonnement des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires est préjudiciable au développement de l'enfant. Avec la création d'un grand ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, nous avons voulu porter un projet éducatif global, qui se déploie sur tous les temps de l'enfant et intègre le sport, la culture, l'éducation au développement durable, l'engagement et la vie civique.

— SPORTS ET ÉDUCATION : DES TRANSFORMATIONS MAJEURES

Accroissement de la pratique physique et sportive dans le premier degré pour donner les meilleures habitudes de vie dès le plus jeune âge, notamment en valorisant les actions menées dans le cadre du sport scolaire par l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep), l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL).

Lancement du dispositif 30 minutes d'activité physique par jour depuis 2020 Pour **se rapprocher des recommandations de l'OMS en faveur de la santé de chacune et chacun, et en collaboration avec Paris 2024**, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est engagé à ce que chaque élève bénéficie, à l'école élémentaire, **d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne, en complément de l'EPS.**

Cette initiative, expérimentée en 2020 et lancée en janvier 2021, s'inscrit dans le cadre de **l'École promotrice de santé**, qui fédère les actions éducatives et les projets pédagogiques de promotion de la santé dans le projet d'école, ainsi que dans la stratégie nationale sport-santé 2019-2024 (SNSS).

Les formes de mise en œuvre des 30 minutes d'activité physique quotidienne sont volontairement très souples et très diverses.

La cour de récréation, le gymnase, les abords de l'école, voire la salle de classe sont autant d'espaces envisageables. Le dispositif peut avoir lieu en une fois ou être fractionné dans la journée. Il peut être placé le matin comme l'après-midi.

Le contenu de ces séquences est laissé à l'initiative des professeurs, et une tenue sportive n'est pas nécessaire. De nombreuses ressources existent déjà pour aider les professeurs ou intervenants.

- **9 000 écoles** élémentaires mobilisées sur le dispositif **30 minutes d'activité physique par jour.**
- **Objectif de généralisation d'ici 2024.**

Dans le second degré

• Poursuite du développement des sections sportives scolaires :

3 700 sections permettent à 100 000 élèves de bénéficier d'un **entraînement plus soutenu** dans leur sport. Depuis la rentrée 2021, des **sections d'excellence sportive** sont mises en place pour les élèves ayant des capacités et le souhait d'intégrer les programmes d'accès au haut niveau.

• La création de dispositifs de formation :

- un enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS) au lycée général ;
- une filière métiers du sport au sein de la voie professionnelle (situation de la mention complémentaire animation et gestion de projets).

Génération 2024

Incitation des écoles et établissements scolaires

à développer des projets sportifs et à lier des partenariats avec les clubs sportifs locaux **dans le cadre de la labélisation Génération 2024.**

**GÉNÉRATION
2024**

- **3 000** écoles, **1 500** collèges, **600** lycées labélisés Génération 2024 en 2021.
- Soit plus de **5 000** labels pour **2 millions** d'élèves.
- **Objectif d'ici 2024 : 10 000** écoles et établissements labélisés.
- **800 000** élèves mobilisés dans la semaine olympique et paralympique.



ENGAGEMENT TENU

RENFORCEMENT DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

SAVOIR NAGER ET SAVOIR ROULER À VÉLO

Lancés en 2019, les dispositifs Aisance aquatique et Savoir rouler à vélo ont pour objectif de garantir à chaque enfant l'acquisition de savoirs sportifs fondamentaux indispensables à leur épanouissement, leur santé, leur autonomie et leur sécurité. Ils nourrissent également l'ambition de faire de la France une Nation plus sportive dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024.

• Aisance aquatique et J'apprends à nager

Pour lutter contre les noyades qui constituent la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans et touchent particulièrement les moins de 6 ans, le Gouvernement a engagé en 2019 le **programme Aisance aquatique**, destiné aux enfants de 4 à 6 ans. Complémentaire aux cycles traditionnels d'apprentissage de la natation scolaire et au programme J'apprends à nager destiné aux 6-12 ans, il permet aux plus jeunes de développer de nouvelles compétences.



**NOMBRE D'ENFANTS
AYANT SUIVI UN CYCLE
AISANCE AQUATIQUE :**

18 170 en 2021

**Objectif 2022 :
90 000**

**NOMBRE
D'ATTESTATIONS
SAVOIR ROULER À VÉLO
DÉLIVRÉES :**

66 651 en 2021

**Objectif 2022 :
200 000**

• Savoir rouler à vélo

Le Gouvernement porte l'ambition de **multiplier par trois l'usage du vélo d'ici 2024**. Dans cette perspective, le déploiement du dispositif Savoir rouler à vélo revêt une importance fondamentale pour former les usagers du vélo de demain. Dès le primaire, les enfants sont invités à suivre cette formation de 10 heures constituée de trois étapes : apprendre à pédaler, apprendre à circuler et enfin savoir rouler à vélo sur la voie publique. L'objectif est de leur permettre de circuler en réelle autonomie et en toute sécurité à l'entrée au collège, tout en les sensibilisant aux enjeux de développement durable et aux mobilités actives.



Le Pass'Sport : accompagnement des jeunes de 6 à 17 ans à la prise de licence dans un club sportif

Le confinement a entraîné une augmentation préoccupante de l'inactivité physique et de la sédentarité des jeunes. Cette baisse de la pratique s'observe dans le nombre de licences sportives en 2020-2021, qui a chuté en moyenne de 25 % à 30 %, et de 30 % à 40 % pour les jeunes dans les territoires prioritaires.

Dans ce contexte, **le président de la République a souhaité la création d'un Pass'Sport pour soutenir la prise d'une licence dans une association sportive.**

Le Pass'Sport répond à un enjeu majeur de santé publique en favorisant la pratique sportive dès le plus jeune âge, et constitue une mesure sociale en faveur des familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation enfant handicapé ou de l'allocation adultes handicapés.

PASS SPORT

- **100 millions d'euros** mobilisés
- **5,4 millions de jeunes** bénéficiaires dans **3,3 millions** de familles
- **50 €** par enfant



© Julie Bourges - MENJS

— LANCEMENT DES VACANCES APPRENANTES

L'opération Vacances apprenantes a été initiée à l'été 2020 pour répondre aux besoins liés à la crise sanitaire : **renforcer les connaissances des élèves** après plusieurs semaines de fermeture des écoles, leur permettre de **s'aérer, de se dépenser et de se cultiver.**

Reconduites en 2021, les Vacances apprenantes ont déjà permis à 1 million d'enfants de profiter d'activités culturelles, sportives ou de nature près de chez eux ou de partir en vacances pendant l'été.

 **vacances apprenantes**

- **250 000** élèves bénéficiaires du dispositif **École ouverte** en 2020-2021.
- **570 000** jeunes bénéficiaires des **accueils de loisirs.**
- **70 000** bénéficiaires des **Colos apprenantes**, dans le cadre de **1 676** séjours labélisés.

— CRÉATION DU PLAN MERCREDI

Le Plan mercredi a été initié en 2018 pour **accompagner les collectivités et soutenir le développement d'activités de loisirs de qualité sur le temps du mercredi.**

Les activités soutenues au titre du Plan mercredi sont culturelles et artistiques (92 % des plans signés), sportives (90 %), environnementales (85 %), civiques (77 %), scientifiques et numériques (57 %). Elles garantissent **une diversité et une progressivité pédagogiques sur l'année**, et font appel aux ressources du territoire.

 **PLAN MERCREDI**

- **5 053** communes sont couvertes par un Plan mercredi.
- **540 000** places ont été labélisées.

Des Vacances apprenantes pour tous les élèves volontaires



Renforcer ses compétences scolaires



S'amuser, se dépenser, se cultiver



Rencontrer de nouvelles personnes



S'engager dans des projets collectifs

L'ÉCOLE OUVERTE

• C'EST QUOI ?

Du renforcement scolaire le matin, des activités l'après-midi

→ 3 déclinaisons proposées à l'été 2021 :

1 ÉCOLE OUVERTE BUISSONNIÈRE

- du CP à la terminale
- des séjours en zone rurale
- sensibilisation au développement durable

2 MON PATRIMOINE À VÉLO

- du CP à la terminale
- des excursions à la journée ou des séjours
- découverte de son patrimoine de proximité

3 L'ÉTÉ DU PRO

- lycéens professionnels
- dans son établissement d'origine ou dans un établissement avec des plateaux techniques adaptés
- découverte de métiers ou d'une nouvelle filière professionnelle

LES COLOS APPRENANTES

• C'EST QUOI ?

Des colonies de vacances labellisées pour la qualité de leurs activités éducatives

• QUI PARTICIPE ?

Jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, prioritairement issus des quartiers prioritaires de la ville ou en zones rurales

• QUI ORGANISE ?

Associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, structures privées, comités d'entreprise

• QUELLES ACTIVITÉS ?

Renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable



BON À SAVOIR

Une aide de l'État pouvant atteindre **80 %** du coût du séjour* versée aux collectivités partenaires

* plafonnée à 400 € par mineur et par semaine.



Face à la pandémie, l'École ouverte au service des enfants

Avec la crise sanitaire, notre institution a été mise à l'épreuve comme elle ne l'avait jamais été par le passé. Grâce à l'engagement sans faille et au dévouement de chaque instant de l'ensemble de la communauté éducative, professeurs, directeurs, personnels, parents et élèves, ce qui paraissait impossible, nous l'avons collectivement réussi. Alors qu'une étude récente publiée par l'Unesco nous alerte sur le fait que 40 % des écoliers du monde étaient toujours concernés par des fermetures d'écoles en janvier 2022*, et que le nombre d'enfants de 10 ans ne maîtrisant pas les fondamentaux a bondi de 50 % à 70 %, notre pays se classe parmi les 10 % de pays qui ont le plus maintenu leur École ouverte et assuré une continuité pédagogique.

* Point d'étape publié par l'Unicef et l'Unesco le 24 janvier 2022 à l'occasion de la Journée internationale de l'éducation.

— ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE EN S'APPUYANT SUR LE NUMÉRIQUE

- Pour accompagner les acteurs de terrain, une **cellule de continuité pédagogique** a été mise en place dès septembre 2020.
- Un plan de continuité a été élaboré par les directeurs d'école et les chefs d'établissement pour assurer **la poursuite régulière des apprentissages pour tous les élèves**.
- **L'enseignement à distance** s'est révélé être une modalité incontournable pour garantir la continuité pédagogique dans tous les établissements du premier et du second degrés. Il a permis la mise en place de l'enseignement hybride chaque fois que la situation sanitaire le nécessitait.
- **Des services numériques** ont permis de soutenir les pratiques pédagogiques des professeurs depuis le début de la crise sanitaire :

- dès mars 2020, le Centre national d'enseignement à distance (Cned) a proposé le dispositif **Ma classe à la maison**, solution de classe virtuelle pour les élèves et les enseignants. En avril 2021, lors de la fermeture des écoles et des établissements, **10 millions de participants uniques** ont utilisé cette classe virtuelle.

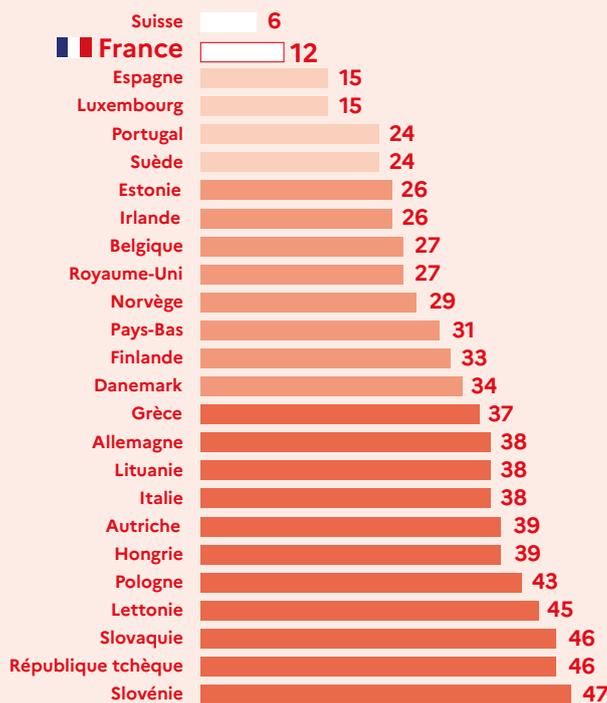
- **Les Espaces numériques de travail (ENT)** ont été fortement mobilisés pour offrir des services pédagogiques, d'accompagnement de la vie scolaire et de communication à destination de la communauté scolaire. On a pu enregistrer une forte augmentation des visites des ENT certaines semaines du printemps 2020.

— PROTÉGER POUR MAINTENIR LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES OUVERTS

- Le maintien de l'enseignement en présence a été permis par **l'application stricte d'un protocole sanitaire** élaboré en lien avec les autorités compétentes.
- **Traçage des contacts en milieu scolaire** pour briser les chaînes de contamination et **fermeture des classes** dès l'apparition d'un cas d'avril à novembre 2021.
- **Stratégie de dépistage avec déploiement de tests antigéniques dès novembre 2020** et campagnes massives de dépistage par tests RT-PCR sur prélèvements salivaires à partir de février 2021. **3,5 millions de tests antigéniques et 4,5 millions de tests salivaires** ont été proposés aux élèves et aux personnels du ministère et des collectivités territoriales travaillant dans les écoles et les établissements scolaires.
- **Distribution des équipements rendus nécessaires par la crise sanitaire : 80 millions de masques** dont 600 000 masques inclusifs fournis aux personnels et aux élèves.
- **Réservation de créneaux de vaccination** à partir du 17 avril 2021 pour les personnels.

Durée des fermetures d'établissements scolaires liées au Covid-19

NOMBRE DE SEMAINES DE FERMETURE TOTALES ET PARTIELLES



LA FRANCE ET LA CONTINUITÉ DE L'APPRENTISSAGE À L'ÉCOLE

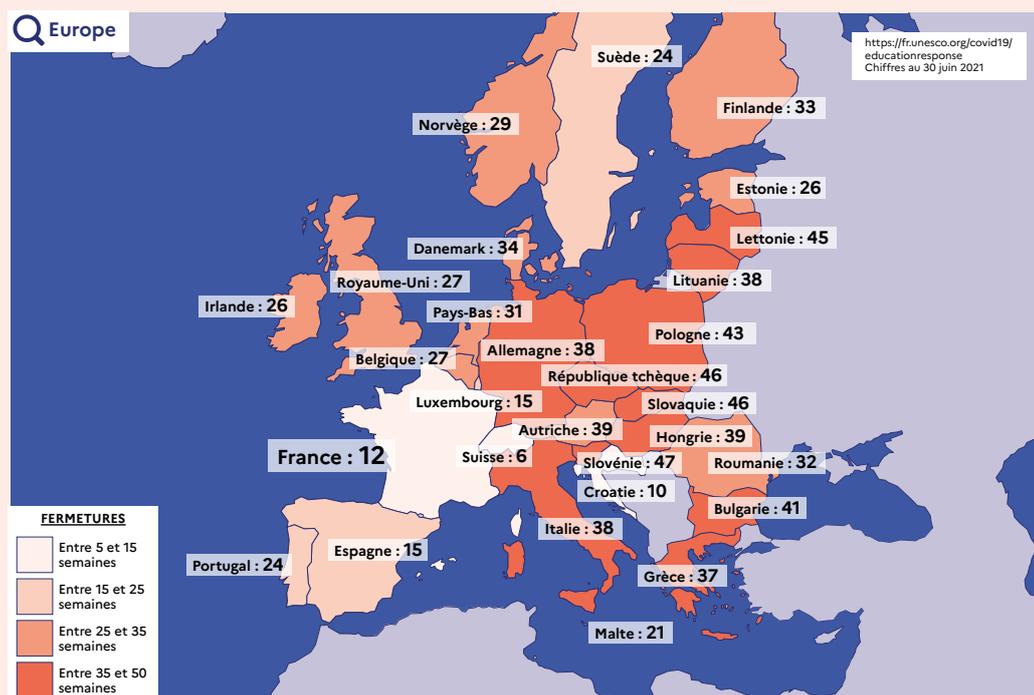
La France est le pays de l'Union européenne dans lequel les fermetures d'écoles ont été les plus courtes.

→ Fermeture totale

7 semaines

→ Fermeture partielle

5 semaines



Covid-19, une mobilisation sans précédent : gestion de la crise sanitaire et continuité pédagogique



LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE EN CHIFFRES

150 millions de masques distribués dont :
70 millions de masques chirurgicaux depuis janvier 2022
10 millions de masques FFP2 depuis janvier 2022
2 millions de masques inclusifs depuis octobre 2020
500 000 tests antigéniques réalisés pour les élèves et les personnels

4 millions de tests antigéniques proposés aux élèves et aux personnels
4 millions de tests salivaires réalisés (personnels et élèves confondus)
8 millions de tests salivaires proposés (personnels et élèves confondus)
43 millions d'autotests distribués aux personnels et lycéens depuis le 26 avril 2021
6,5 millions d'autotests mis à disposition des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs via le réseau des préfetures

172 000 enfants de parents de professions prioritaires dans la gestion de la crise ont pu être accueillis dans plus de 17 000 pôles scolaires durant la semaine du 6 avril 2021. Cet accueil s'est poursuivi pendant les deux semaines de vacances de printemps, assuré par les collectivités territoriales.

- du 12 au 16 avril : **81 000 mineurs** accueillis dans 5 038 structures
- du 19 au 25 avril : **149 421 jeunes** accueillis dans 4 226 structures

DES OUTILS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

MA CLASSE À LA MAISON, constituée de 3 plateformes et d'une solution de classe virtuelle, c'est :

- **1 873 197** familles accompagnées
- **17 513 561** visites
- **479 368** enseignants utilisateurs
- **11 467 214** classes virtuelles tenues, pour une moyenne de 164 000 classes par jour

→ [Apps.education.fr](https://apps.education.fr) rassemble des outils pour travailler à distance

LES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL ont massivement contribué à la continuité pédagogique :

- **58 millions** de pages vues par jour
- **217 millions** de visites pour le seul mois de mars 2020

Depuis la rentrée 2020, le dispositif national de mesure d'audience des ENT révèle des usages accrus :

- **29 930 953** visites, soit **+ 117 %** par rapport à l'année précédente

DES SUPPORTS POUR RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS

CAP ÉCOLE INCLUSIVE

Fiches pédagogiques, films, podcasts et liens pour adapter la pédagogie aux élèves à besoins éducatifs particuliers

ACCESSIPROF

Ressources et adaptations pédagogiques

NATION APPRENANTE

Onglets dédiés aux élèves allophones

UNE RÉPONSE POUR LES FAMILLES EN RUPTURE NUMÉRIQUE

DOCAPOSTE, plateforme d'envoi des devoirs papiers aux familles en partenariat avec La Poste :

- **40 699 élèves** bénéficiaires en France métropolitaine
- **289 123 devoirs** envoyés aux familles, dont **43 677** pour les collectivités d'outre-mer

UN SOUTIEN DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA PRESSE

LUMNI, offre éducative gratuite de l'audiovisuel public, s'installe dans le paysage des ressources pédagogiques avec chaque mois :

- **1,2 million** de visiteurs uniques pour la brique « Élèves » et **1,1 million de vidéos** vues
- **211 000** visiteurs uniques pour la brique « Enseignement » et **204 000 vidéos** vues

EDUC'ARTE

plateforme éducative accessible aux enseignants et à leur classe :

→ <https://educ.arte.tv>

RADIO FRANCE

participe à la « Nation apprenante »

ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

CANOTECH

a permis la formation de :

- **+ de 125 000 enseignants**
- soit **604 000 h** dispensées

ÉDUBASE

compile près de **350 scénarios** pédagogiques

ÉDUSCOL

met à disposition des ressources nationales et académiques, des conseils, des outils de positionnement depuis le début de la crise

UN INVESTISSEMENT SANS PRÉCÉDENT

POUR DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS DES ÉCOLES

Un milliard d'euros pour l'amélioration du bâti scolaire depuis 2020

105 millions d'euros investis dans le cadre du Plan de relance pour :

- équiper les écoles
- accompagner
- services et ressources numériques

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



LES ÉLÈVES

12 257 200

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾

6 528 000 élèves
du premier degré

5 729 200 élèves
du second degré

dont **3 440 400** collégiens
et **2 288 800** lycéens
(dont **651 000** lycéens professionnels)

384 000 élèves en situation
de handicap scolarisés
en milieu ordinaire ⁽²⁾



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

59 650

écoles et établissements du second
degré publics et privés sous contrat ⁽²⁾

48 950 écoles

6 950 collèges

3 750 lycées et Erea*

dont **2 100** lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté



LES ENSEIGNANTS

869 300

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾



L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES ⁽²⁾

Premier degré public et privé

23,2 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire

21,9 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

Second degré public et privé

25,6 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège ⁽³⁾

18,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

30,2 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée



LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN ⁽⁵⁾

7 000
euros par élève
du premier degré

8 790
euros par collégien

11 300
euros par lycéen
général et technologique

12 740
euros par lycéen
professionnel



LES DIPLÔMES ⁽⁴⁾

88 %
Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

93,8 %
Taux de réussite
au **baccalauréat**

83,1 %
Proportion de bacheliers
dans une génération

(1) Public et privé, rentrée 2021

(2) Rentrée 2020

(3) Hors Segpa

(4) Session 2021, données provisoires

(5) Année civile 2019, données provisoires

Les données portent sur la France métropolitaine,
les départements et régions d'outre-mer.



